

VILLE de RENNES

Service du Directeur Général

SDG-CA-ChM/JB

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 29 juin 2015

Transcription des débats

DCM 2015-0221 – Compte rendu sommaire du 11 mai 2015 – Adoption – Ordre du jour et déroulement de la séance du 29 juin 2015 – Inscription d'une question complémentaire à l'ordre du jour – Avis du Conseil municipal

Rapporteur : Mme la Maire

Discussion :

Mme la Maire – Avant de démarrer notre ordre du jour, j'ai souhaité informer notre conseil de quelques ajustements techniques dans la composition de notre exécutif pour vous faire savoir que j'ai répondu positivement au souhait de Mme Robert de se décharger de sa mission de Présidente de la commission municipale "Commission Culture, Relations Extérieures, Communication, vie Associative". Mme Robert demeure évidemment Adjointe en charge de la communication, mais aussi chargée de dossiers transversaux importants, je pense à la mission Pasteur ou à la « Saison des dimanches ». J'ai proposé en conséquence à M. Lahais de prendre la présidence de cette commission.

M. Lahais verra sa délégation, parallèlement concentrée sur le champ de la vie associative. Notre collègue, M. Léziart voit quant à lui sa délégation s'étendre à l'ensemble du champ sportif.

Mes chers collègues, j'ai été saisie tardivement par le Groupe Alternance 2020 d'une demande de création d'une mission relative, en particulier, à la vacance des logements. Pour que cette question puisse être traitée dans notre ordre du jour, il me faut vous demander l'inscription à titre exceptionnel et au titre d'une procédure d'urgence de cette question (vote favorable du Conseil municipal).

Rapporteur : Mme Rolandin

Discussion :

Mme Rolandin – Effectivement, cette question vous est sans doute parvenue un peu tardivement. Nous vous avons adressé un premier courrier le 23 mai, que nous n'avions pas tous signé. En réponse à votre courrier, nous vous avons adressé la même demande signée de nous tous, et cette demande vous est parvenue évidemment hors-délai. Voilà la raison pour laquelle nous vous avons fait parvenir cette demande un peu trop tardivement.

Donc, le 23 mai, notre groupe politique vous a demandé la création d'une mission d'évaluation et d'information sur les problèmes des biens immobiliers squattés, d'une part, et de l'environnement associatif qui favorise ces squats, d'autre part. Conformément au règlement intérieur, l'ensemble des élus de notre groupe a donc signé cette demande et m'a désignée comme rapporteur.

Comme vous le savez, notre décision fait suite aux événements tout à fait scandaleux au cours desquels des squatters ont occupé pendant plusieurs mois la maison d'une dame âgée de 83 ans, qui s'est retrouvée dans l'impossibilité d'accéder à sa propriété. Comme tous les Français, nous avons été scandalisés et choqués par cette situation. Comme de nombreux Rennais, les élus du Groupe Alternance 2020 ne peuvent que constater la récurrence de tels faits, le cas Maryvonne Thamin n'étant que le cas le plus médiatique et donc la face émergée de l'iceberg.

Au-delà des réactions de circonstance et du ressenti des Rennais, les élus de notre Groupe aimeraient avoir un regard clair et précis sur le phénomène du squat à Rennes. Au-delà du squat, il nous paraît important d'investiguer la question de l'environnement associatif qui est partie prenante de ce phénomène. On ne peut que constater la prééminence de certains milieux associatifs qui organisent, favorisent et légitiment le squat, notamment en exploitant les failles de la loi, même si l'environnement législatif a évolué très récemment.

Je tiens à rappeler que nous sommes très loin d'avoir affaire à de braves gens qui essaient de s'en sortir en dormant là où ils le peuvent. Ils l'ont encore prouvé lors de l'occupation du domicile de Mme Thamin. Cette dame a finalement pu rentrer dans son domicile pour découvrir que l'intérieur avait été saccagé et des insultes avaient été inscrites partout sur les murs de sa maison.

Nous n'avons donc pas affaire à des gens bien tranquilles qui squattent une maison abandonnée pour en faire un lieu de vie. Cette mission que nous vous réclamons a pour unique objectif de lever le voile sur une organisation bien ficelée qui guette quotidiennement des logements susceptibles d'être squattés et donc, à terme, de trouver les moyens d'y mettre fin ou tout au moins de prendre les mesures adaptées pour lutter contre ce phénomène qui dégrade notre cadre de vie.

M. Theurier – J'avais prévu de répondre à cette demande d'interpellation dans mon intervention de politique générale mais les bousculements de l'ordre du jour font que je prends la parole maintenant et que je passerai donc mon tour tout à l'heure.

Cela vient d'être rappelé, ces dernières semaines, la question du logement à Rennes a une nouvelle fois fait débat. Tout d'abord, à travers ce que les médias ont baptisé "l'affaire Maryvonne", à savoir une maison laissée vacante pendant plusieurs années par sa propriétaire, Maryvonne Thamin, et qui s'est retrouvée squattée sans que cela ne pose de problème majeur jusqu'à ce que ladite propriétaire souhaite à nouveau occuper son bien, ce qui est d'ailleurs parfaitement légitime. Et là, c'est l'emballement médiatique. L'extrême-Droite accompagnée de quelques bonnets rouges, d'ailleurs bien éloignés des portiques Ecotaxe, fait de Mme Thamin une martyre. La Droite municipale s'en mêle à son tour et demande, ce dont nous débattons, la création d'une mission d'information pour traiter, je cite : "d'une part, les problèmes de biens immobiliers vacants et d'immeubles squattés et, d'autre part, de l'environnement associatif (dont sont proches certains élus de votre Majorité) -c'est ce qu'il y avait dans le communiqué de presse qui accompagnait la demande- qui favorise le squat par l'exploitation des failles et vides juridiques."

Vous allez me dire que je ne devrais pas, mais par "dont sont proches certains élus de votre Majorité", moi-même et les membres de mon Groupe, nous nous sommes sentis un peu concernés. Cette interpellation qui revient comme une rengaine, par l'interpellation qui est faite aujourd'hui, au sein du Conseil municipal, mérite quelques réponses.

Tout d'abord, permettez-moi de vous dire que je suis toujours étonné, agacé, et surtout inquiet, de voir la Droite, qui se dit désormais Républicaine, emboîter le pas de quelques groupuscules d'extrême Droite. Oui, c'est votre nom officiel, il paraît.

Malheureusement, si j'en crois les dernières communications de M. Plouvier, j'ai bien peur que la Droite rennaise soit désormais coutumière du fait, épousant ainsi la ligne Sarkozy/Buisson au détriment d'une ligne plus gaulliste, voire catholique sociale, à laquelle nous étions plus habitués. On connaît les égarements du Sarkozysme, on sait aussi qu'ils alimentent avant tout l'extrême-Droite et son idéologie nauséabonde, mais chacun prendra ses responsabilités.

Ensuite, il faut rappeler que la loi Dalo, "Droit au Logement Opposable", votée par la Droite et dénoncée par celle-ci au moment de l'affaire Maryvonne, n'empêche en rien, contrairement à ce qui a pu être dit, la possibilité de récupérer un bien immobilier en quelques jours en cas de squat. La réalité est que Mme Thamin a laissé sa maison vacante pendant plusieurs années et qu'elle n'a pas donné suite aux notifications du squat de son habitation après avoir pourtant été prévenue à deux reprises de l'occupation illégale par les services de la Ville de Rennes.

Quand Mme Thamin a voulu récupérer son bien, il a suffi d'une procédure juridique pour qu'elle parvienne en quelques jours à ses fins. La véritable conclusion de cette affaire, c'est que, faute de projet, la Droite rennaise a décidé d'appliquer ce que j'appelle la politique du "fait divers".

Chaque fait divers qui se produit à Rennes devient ainsi une règle générale pour toute la ville. Une maison est squattée, vite il faut une évaluation de la vacance des logements et, vite, il faut contrôler -car oui, c'est bien cela- les associations qui luttent pour le droit au logement au prétexte qu'elles favoriseraient le squat.

Pour notre part, nous n'avons pas attendu ce fait divers pour nous soucier du droit au logement à Rennes. Je voudrais quand même rappeler que faciliter l'accès au logement, c'est d'abord réguler le marché immobilier et construire en fonction des besoins. À l'inverse, donc, de la logique dite libérale qui est portée par la Droite. C'est aussi construire une large part de logements sociaux, à l'inverse, là-aussi, des propositions faites par la Droite rennaise qui souhaite vendre une partie du parc HLM. C'était une des propositions portées pendant la campagne électorale.

Garantir le logement pour toutes et tous, c'est mener une politique de la ville ambitieuse. Je voudrais quand même rappeler que la Droite rennaise n'a pas voté le Contrat de ville qui offre pourtant des moyens supplémentaires pour la politique du logement et particulièrement pour les quartiers prioritaires.

Garantir le droit au logement, c'est aussi lutter contre la vacance des logements, nous sommes d'accord. Il ne vous aura pas échappé que le programme de la Majorité métropolitaine prévoit bien la réalisation d'un travail spécifique sur la vacance des logements à l'échelle de l'agglomération, et que nous ne vous avons donc pas attendus pour cela.

Enfin, vous reprochez à l'environnement associatif de favoriser le squat. Je vous invite à un peu de respect dans vos propos. Plusieurs de ces associations, que vous dénoncez, ont passé des conventions avec certaines communes de la Métropole, dont Rennes, mais aussi Pacé, Bruz ou Chantepie, et accompagnent, dans ce cadre, l'hébergement de plusieurs familles. Ces associations agissent en complémentarité avec les autres dispositifs publics existants en accompagnant plusieurs familles, elles leurs évitent justement d'être à la rue ou dans un squat. D'ailleurs, quel est cet environnement associatif dont vous parlez ? En tant qu'élus, pour certains d'entre nous, nous sommes, à titre personnel, membres d'un certain nombre de ces associations comme "Un toit c'est un droit", le "Droit au logement", mais aussi la "Fondation Abbé Pierre", la "Croix Rouge" ou même le "Secours Catholique". Toutes ces associations qui se battent contre la misère et dont vous dénoncez pourtant l'action aujourd'hui.

Vous oubliez aussi que le logement est un droit, un droit qui figure dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, tout comme dans le préambule de la Constitution Française de 1946, préambule issu du Conseil National de la Résistance. Je le précise, car j'ai lu récemment que M. Plouvier avait voulu célébrer le 18 juin à sa manière. Je veux vous rappeler que la résistance qui s'est organisée, notamment suite à l'appel de celui qui deviendra ensuite le Général de Gaulle, a été aussi porteuse à la sortie de la guerre de la construction du modèle social français, ce modèle que vous voulez mettre à mal aujourd'hui. Commémorer le 18 juin 1940, cela doit être aussi en défendant l'héritage au quotidien.

Vous le savez, et j'en terminerai, le droit au logement n'est pas toujours respecté. Nous avons souvent pu le déplorer à Rennes où de nombreuses personnes, particulièrement des personnes migrantes, vivent justement à la rue ou dans des squats. Pas par plaisir d'enfreindre les lois, mais bien par nécessité. À force de conviction, de débats et d'actions, les choses changent petit à petit. Il y a un an, nous l'avions fortement dénoncé, une soixantaine de migrants avaient planté leurs tentes à Cleunay et étaient restés sans solution d'hébergement pendant de trop longues semaines. Un an plus tard, les dix-huit Somaliens expulsés du squat de Thorigné, le 10 juin dernier, ont tous été relogés en moins de trois jours. Et même si la solution n'était là que provisoire, encore une fois, les associations que vous dénoncez ont joué leur rôle d'alerte. Cela faisait en effet plusieurs semaines qu'elles interpellaient les pouvoirs publics pour rappeler les risques liés à cette

expulsion et les drames humains que provoquent des expulsions sans qu'aucune solution de relogement ne soit envisagée. Ces mêmes associations qui nous alertent aujourd'hui sur le fait que d'autres squats sur la Métropole pourraient à leur tour être évacués avec le risque, là encore, que d'autres familles se retrouvent à la rue cet été.

Donc, oui, la situation du logement des plus démunis reste fragile. Oui, il faut amplifier nos efforts pour l'hébergement d'urgence, notamment en permettant aux communes de Rennes Métropole qui le souhaitent de rejoindre la plateforme COORUS. On ose espérer aussi que les 11000 places de Centres d'hébergement et d'accueil pour les demandeurs d'asile annoncées par le Gouvernement bénéficieront à notre territoire. Et oui, il nous faut en faire encore plus pour que le droit au logement de toutes et tous soit garanti. Mais nous sommes au travail et les choses avancent, et ce travail d'ampleur –je peux vous l'assurer- ne sera pas infléchi par la démagogie bon marché d'une Droite rennaise qui a visiblement choisi –et là je pèse mes mots- de faire la quête chez les électeurs du Front National.

M. Le Gargasson – Je serai très bref, mon collègue a déjà dit beaucoup de choses. Sur ces commissions d'information, il faut reconnaître que c'est un vrai exercice démocratique, que c'est un progrès réel qui a été intégré récemment au règlement intérieur, nous considérons que c'est une avancée démocratique et nous avons donc voté pour. Par contre, nous avons entendu dans les attendus de la démarche formulée par la Droite, une stigmatisation absolument intolérable des associations qui défendent les sans-logis. La Droite saisit cet incident que nous pourrions qualifier de marginal pour porter l'opprobre sur des associations qui défendent sans répit, avec beaucoup d'énergie, les sans-logis, les conditions de vie des jeunes en rupture, qui sont souvent en difficulté vis-à-vis des associations traditionnelles comme les FJT et d'autres instances d'accueil.

En conclusion, nous approuvons sans réserve un exercice démocratique, nous condamnons sans réserve la rhétorique antisociale de la Droite du Conseil municipal.

M. Sémeril – Mme Rolandin nous a expliqué les motifs de la demande de onze élus du Groupe Alternance 2020 portant sur la création d'une mission d'information et d'évaluation, mission prévue d'ailleurs par le Code Général des Collectivités Territoriales et qui exige effectivement que 1/6 des élus puissent signer cette demande. Donc, nous respectons, là-aussi la loi et il était évident qu'il nous fallait la respecter, y compris dans votre demande.

Cette mission concerne deux points que vous avez rappelés : une étude sur la vacance des biens immobiliers sur Rennes, d'une part, et l'analyse de l'environnement associatif qui favoriserait le squat, d'autre part. Mme Rolandin a cité les raisons de cette demande de création, prenant appui sur la situation de Mme Thamin dont la propriété était occupée par des squatteurs. Par-delà le déferlement médiatique né de cette histoire, je voudrais que nous retrouvions un peu de sérénité sur des sujets graves. Votre demande nous invite donc à vous répondre tout d'abord sur le fond et à justifier pourquoi la création de ces missions ne nous semble pas appropriée.

D'une part, sur la vacance, nous disposons d'ores et déjà de chiffres très précis à la fois nationalement mais aussi localement grâce aux travaux de la Direction Générale des Finances Publiques qui agrège un certain nombre de données, et en premier lieu l'assujettissement à la taxe d'habitation ou la taxe foncière, ce qui permet d'avoir des

chiffres précis. Selon cette même Direction, le taux de vacance de logements en France est en légère progression depuis dix ans avec 8,9 %. À Rennes, cette même Direction dénombre très précisément 9668 logements vacants à Rennes en 2013 sur un parc de plus 120 000 logements, soit un taux de vacance de 8 %. Ce taux est donc bien inférieur à Rennes que dans la moyenne nationale, y compris dans ses évolutions. À l'échelle de la Métropole, pour être tout à fait complet puisque nous disposons là aussi de chiffres, ce taux de vacance est de 6,7 %.

Comment lire ce taux de de 8 % à Rennes ou de 6,7 % à Rennes Métropole ? L'analyse de la vacance est toujours délicate mais on peut d'ores et déjà affirmer qu'elle résulte de plusieurs facteurs, des logements mis en vente ou en location qui ne trouvent pas preneurs, c'est une réalité, des logements en rénovation, c'est une seconde réalité, y compris concernant les bailleurs sociaux, ainsi que des logements impropres à l'habitat. Il y en a également.

Un autre facteur plus rennais explique aussi ce taux de vacance, c'est la forme de détente du marché immobilier rennais. En effet, grâce une offre de logements neufs qui demeure extrêmement dynamique sur notre territoire, corrélée à la solvabilité des ménages qui, vous le savez, s'est dégradée depuis le début de la crise, les biens immobiliers restent vacants plus longtemps. Les acheteurs, ou futurs locataires, ont accès à un marché immobilier avec davantage d'offres et donc de choix. Dès lors qu'il y a plus d'offres de logements, les ménages ont plus de choix, les délais de location ou d'acquisition s'allongent et peuvent, de fait, intégrer la définition des logements vacants notamment après avoir, par exemple, passé deux jours de vacance entre le 31 décembre d'une année et le 1^{er} janvier de l'année suivante, puisque, vous le savez, les applications de taxes locales peuvent être en conséquence de cette réalité.

On constate, par ailleurs, une forme de déqualification du parc. Les propriétés ou les copropriétés, notamment des années 50 à 1975, souffrent de leur âge et plus spécifiquement sur le centre ancien où le taux de vacance peut être plus important. Il est aussi lié à un taux de rotation très important, notamment pour les petits logements dans une ville universitaire comme la nôtre, mais également aux travaux lourds de rénovation engagés par les propriétaires avec l'appui de la collectivité. Chaque conseil municipal le démontre depuis maintenant quelques années.

La vacance des biens immobiliers renvoie donc très clairement, au regard de l'exposé que nous venons de faire, à la politique de l'habitat de compétence métropolitaine. Le nouveau Plan Local de l'Habitat dont nous débattons au prochain conseil de Rennes Métropole, prend évidemment en compte ces phénomènes et les causes de la vacance. Nous aurons l'occasion, dans le cadre de l'élaboration de notre PLH, que cette problématique de la vacance soit prise en compte par le biais des instances compétentes de Rennes Métropole. C'est un sujet qui est d'ores et déjà sur la table de travail des élus.

Enfin, à ces causes lourdes à laquelle notre collectivité et Rennes Métropole s'attèlent à répondre depuis de très nombreuses années, vous appuyez votre demande de création d'une mission d'information pour je cite : "analyser l'environnement associatif qui favoriserait le squat par l'exploitation des failles et vides juridiques". Il ne vous échappera pas que ce n'est pas le Conseil municipal de Rennes ou d'ailleurs qui définit la loi, mais c'est bien aux parlementaires qui ont la responsabilité de cette mission de veiller à ce que la loi soit appliquée correctement sur le territoire national et d'envisager les correctifs lorsqu'il y a des failles. D'ailleurs, je constate que le législateur, le 11 juin dernier, a voté une loi venue préciser la loi Dalo de 2008, notamment sur l'infraction de la violation de domicile. Deux éléments par rapport à ce nouveau texte législatif. Le premier, c'est

l'unanimité de ce vote qui démontre que cette problématique est nationale et n'intéresse pas seulement la Ville de Rennes. Ensuite, rappeler également que quand on s'intéresse aux failles, il faudra sans doute nous interroger sur la définition juridique du domicile puisqu'à notre connaissance, le domicile, c'est le lieu que nous occupons, ce qui ne pourrait donc pas être appliqué y compris à la situation que vous avez pu utiliser pour justifier de cette mission qui a fait l'objet de tant de commentaires ces derniers mois, tant localement que nationalement.

Mes chers collègues, une mission d'information et d'évaluation a pour objet, au sens du Code Général des Collectivités Territoriales, de recueillir des éléments d'information sur une question d'intérêt communal ou de procéder à l'évaluation d'un service public communal. Votre demande au sens strictement juridique est donc hors de propos ici, la politique de l'habitat est de compétence métropolitaine et non communale. Quant à l'exploitation de failles juridiques, elle relève de la compétence propre du législateur qui s'est par ailleurs, comme je l'indiquais précédemment, attelé à cette question par cette loi. La seule motivation de la Ville et de nos politiques publiques c'est de permettre tout simplement à chacun, quels que soient ses revenus, de vivre dignement dans cette ville. C'est tout le sens du Plan Local de l'Habitat, c'est tout le sens de nos programmes de rénovation urbaine, y compris en centre-ville, c'est tout le sens de nos politiques publiques sociales.

Mme La Maire – Mme Rolandin, souhaitez-vous la parole en qualité de rapporteur ?

Mme Rolandin – Inaudible, .. mais que nous serons très vigilants. Et la prochaine fois qu'un bien immobilier sera squatté à Rennes, quoi qu'on en dise et malgré l'amalgame qui a été fait tout à l'heure -parce qu'il n'est pas question, effectivement, de vouloir que des gens restent dans la rue, nous sommes attachés, nous aussi, à ce que personne ne dorme dans la rue et à ce que tout le monde ait un logement- vous avez parlé de droit au logement pour tous, le droit à la propriété est un droit inscrit dans la Constitution et donc ce droit doit être aussi respecté.

Je pense qu'en refusant cette mission d'évaluation, vous envoyez des signaux extrêmement positifs aux squatteurs qui ne manqueront pas de noter que Rennes est une ville favorable à cette pratique et qui, de surcroît, les protège.

Mme la Maire – Nous avons bien noté que vous serez vigilants. Je peux vous dire à mon tour que nous serons extrêmement vigilants également. J'avais eu l'occasion, pour ma part, de m'exprimer très clairement au moment de l'affaire dite "Maryvonne" pour dire à quel point la situation vécue par cette personne était intolérable. Je l'ai dénoncée, j'ai dénoncé également les pratiques de récupération, d'emballage, d'un certain nombre de contre-vérités ou de mensonges dûment proférés à cette occasion et qui ne servaient véritablement la cause de personne.

Je note comme vous que l'environnement législatif a évolué depuis, avec un texte voté à l'unanimité par l'ensemble des Députés à l'Assemblée Nationale qui vient préciser une interprétation ambiguë de la loi Dalo sur la violation de domicile. Quand bien même ce texte n'aurait pas été applicable à cette situation et quand bien même, dès lors que

la justice a été saisie -ce qui apparaît en tout état de cause plus opérant que de saisir les médias- dans un état de droit, elle a fait preuve, je le crois, d'une certaine célérité et d'un caractère très clair et ferme de la décision rendue et qui a permis que le bien soit restitué en toute logique et à ce que le droit de propriété soit également respecté.

Je ne reviendrai pas sur les éléments au fond qu'a signalés M. Sémeril, pour indiquer qu'il existe un certain nombre de données en termes de vacance de logement, des données très précises, elles nous sont régulièrement restituées par la Direction Générale des Finances Publiques. Si vous le souhaitez, nous pouvons faire en sorte que chaque conseiller municipal dispose de l'ensemble des données disponibles pour éclairer sa réflexion et pour que l'information soit la plus transparente possible. Je sais par ailleurs que lorsque nous débattons du Programme Local de l'Habitat, nous serons amenés à questionner la vacance, parce que nous ne pouvons-nous satisfaire de chiffres qui sont, certes, très en deçà de ce qu'est la moyenne nationale, mais qui, pour autant, doivent nous interroger sur des causes conjoncturelles, sur des causes structurelles. C'est un débat qu'il faut pouvoir mener sereinement et pour cela, il faut que chacun puisse disposer de l'ensemble des informations nécessaires.

Ce que je peux vous dire, en tout cas, au-delà de la question des compétences des uns et des autres, c'est notre attachement collectif à faire en sorte qu'à Rennes, chacun puisse se loger, quel que soit son parcours, quels que soient ses revenus, quels que soient aussi les accidents de la vie. C'est ce à quoi nous nous attelons de manière volontaire et saluée nationalement avec un Programme Local de l'Habitat particulièrement ambitieux, non seulement dans son rythme de construction mais aussi dans ses politiques de rénovation urbaine, dans son soutien aux copropriétés pour l'aide à la restructuration, dans des politiques d'attribution de logement sociaux, mais aussi par le soutien à un certain nombre d'acteurs et d'associations qui agissent sur l'hébergement d'urgence en particulier, quand bien même nous sommes là sur une compétence d'État.

Nous avons régulièrement l'occasion de le rappeler, cela ne nous empêche en rien de trouver les voies et moyens, les formes adaptées, y compris par des outils conventionnels entre des bailleurs et des associations, pour faire en sorte que des biens vacants ne soient pas squattés mais qu'ils puissent faire l'objet d'une occupation tout à fait régulière. M. Bourcier a eu l'occasion, non seulement de travailler sur cette question avec les associations, mais aussi avec des promoteurs et des bailleurs privés.

Les choses avancent et la palette des outils disponibles pour faire en sorte qu'il y ait à la fois le moins de vacance possible mais une capacité pour les uns et les autres de se loger dignement ou d'être hébergés, et ces efforts passent par un certain nombre d'innovations. Nous sommes les seuls à réaliser un certain nombre de montages, de mises en lien. Cela produit des effets, cela n'empêche pas un certain nombre de squats, ces situations sont connues. Ce que je peux vous dire également, et de manière très forte et sans la moindre ambiguïté, c'est que, s'agissant des biens municipaux, dès lors qu'une propriété est squattée, il y a systématiquement une procédure en justice qui est engagée de façon à ce que ces biens soient restitués.

Et de la même manière, nous engageons systématiquement les propriétaires privés, lorsqu'un squat est repéré, notamment par la police municipale qui a pour fonction d'être en vigilance sur les biens dits "délaissés". Nous intervenons auprès des propriétaires pour qu'ils puissent véritablement agir en justice, qui est dans un État de droit, la seule voie, et qui doit rester l'unique voie pour qu'un bien soit restitué. C'est en tout cas avec cet esprit de fermeté, en même temps que cet engagement en faveur du logement pour tous, que nous agissons. C'est pour ces raisons, et parce que des données sont disponibles et

parce que, par ailleurs, nous aurons l'occasion d'un débat dans le cadre du PLH à l'instar de ce qu'a dit M. Sémeril, que pour ma part, j'appellerai à voter contre la constitution de cette mission d'information.

La demande de création d'une mission d'information et d'évaluation par treize élus du Groupe Alternance 2020 est rejetée par 45 voix contre et 13 voix pour (Groupe Alternance 2020).

Libre expression des Groupes politiques

Groupe Parti de Gauche

M. Tual - C'est une intervention un peu particulière que nous souhaitons exprimer aujourd'hui. Même si l'actualité locale récente regorge de thématiques que nous soutenons, ou auxquelles nous nous opposons, c'est de notre vision politique que nous aimerions parler aujourd'hui.

Contrairement à certaines insultes du genre "Coréen du nord" qui ont pu être assénées à notre égard dans cette enceinte, nous menons aussi bien localement, nationalement, et aussi de façon internationaliste, des réflexions politiques et philosophiques qui guident ensuite nos décisions, nos implications, nos combats.

Alors en effet, les conclusions de ces réflexions sont différentes des vôtres, tout comme elles sont différentes de celles d'Alternance 2020. Nous n'avons pas la même vision de l'intérêt général. Nous avons des projets pour Rennes ou plus globaux qui divergent ou s'opposent aux vôtres. Pour autant, nous sommes toujours attentifs aux thèses de ceux dont nous ne partageons pas les avis et valeurs.

Sur le fond, et au regard des altercations récentes sur le financement d'opérations strictement commerciales, nous ne croyons pas que stimuler l'offre satisfera la demande. Nous ne croyons pas qu'aider les entreprises sans conditions de tailles, de critères sociaux ou environnementaux permettra au plus grand nombre de notre ville de vivre mieux. Nous sommes persuadés que l'objectif de la puissance publique doit être de concourir au maximum à la satisfaction des besoins vitaux en matière de logement, transport et de bien vivre en ville. C'est d'ailleurs mécaniquement de cette satisfaction que découlera la prospérité d'un système économique. Rennes et Rennes Métropole ont dépensé depuis juin 2014 près de 700 000 € de subventions-cadeaux aux entreprises, c'est autant d'argent qui aurait pu être consacré à au moins ne pas augmenter le prix des transports publics ou à permettre que chaque enfant ait un accès à des crèches de qualité avec un personnel aux conditions de travail décentes. Les premiers champs de la rigueur imposée par l'État aux collectivités doivent concerner ce type de dépenses.

Nous ne croyons pas non plus à toutes ces histoires de «rayonnement» de la ville, ou d'«attractivité». Par principe d'abord, nous ne sommes pas d'accord pour mettre en concurrence des collectivités quand celles-ci devraient travailler en parfaite complémentarité. Les Rennais ne valent pas mieux ni moins bien, que les Manceaux ou les Caennais, cessons de les mettre en compétition. Avoir un Centre des Congrès pour faire comme Nantes, quel intérêt pour les habitants de notre ville ? Construire des milliers de mètres carrés de bureaux pour les grandes entreprises parisiennes dans le quartier de la gare, quelles retombées pour la population ? Autant de millions d'euros qui pourraient être investis dans des constructions plus nombreuses de logements sociaux pour désengorger la longue liste d'attente ; ou encore, par exemple, pour essayer d'accueillir avec un minimum de dignité les migrants qui sont souvent contraints de dormir à la rue dans notre ville.

Mme la Maire – Merci de conclure, cher collègue.

M. Tual - Notre manière de concevoir Rennes s'avère radicalement différente, et pourtant nous prenons du plaisir et considérons comme fondamental de débattre, pour peu que les divergences de point de vue soient respectées. Peut-on réellement parler d'exercice démocratique si chaque délibération est validée par l'ensemble des élus sans un mot ? Il ne nous semble pas. C'est pourquoi, chaque fois que nous serons en désaccord, même si notre point de vue n'est pas majoritaire à ce jour, comptez sur nous pour le faire savoir.

Groupe Socialiste :

M. Morel - La semaine dernière, comme aujourd'hui, le soleil était au rendez-vous pour un événement très attendu des Rennais, la grande braderie. Je tiens à saluer le dynamisme de cette grande manifestation populaire qui contribue au rayonnement de notre agglomération, mais aussi à la vitalité du commerce. Je salue également le Carré Rennais pour la qualité de l'organisation de cette journée, ainsi que le service "Propreté et fêtes" de notre Ville, la police municipale et tous les partenaires qui s'y associent.

Les chiffres sont impressionnants et témoignent de cette réussite : plus de 60 rues concernées, des centaines d'exposants, plus de 400 000 chineurs, visiteurs, curieux font de cette braderie de Rennes, la deuxième de France. C'est une vraie satisfaction et surtout une belle récompense.

Notre centre-ville est le premier pôle commercial de Bretagne, Rennes est souvent classée parmi les métropoles françaises les plus dynamiques et l'attractivité du centre-ville y contribue largement. Le commerce, c'est un peu de l'image de notre ville, son âme et son patrimoine. De par leur présence, la nature de leurs activités, les commerçants sont pleinement intégrés dans la vie municipale et sont pour nous des partenaires privilégiés.

Le secteur du commerce, qui est un acteur majeur de l'économie locale, est aujourd'hui en pleine mutation. À l'image de tous les centres d'agglomération, nos commerces connaissent aujourd'hui des difficultés. On assiste ainsi à une évolution profonde des modes de consommation. Nous ne sommes qu'au début du processus du e-commerce qui bouleverse nos conceptions classiques et les comportements du consommateur. Le magasin de demain sera différent de celui d'hier. La crise financière, et la baisse du pouvoir d'achat sont aussi facteurs de fragilisation de l'activité. Face à ces évolutions, la Ville est un partenaire sur qui les commerçants peuvent compter.

Nous sommes fiers ici à Rennes d'être l'une des collectivités françaises qui investit le plus pour préparer l'avenir, pour stimuler l'économie. En attendant de voir se concrétiser nos grands projets, les phases de travaux impactent les commerces du centre-ville. Nous en sommes pleinement conscients et nous ne minimisons pas les difficultés. Exonération partielle des droits de terrasses, communication renforcée, un certain nombre de mesures fortes ont déjà été prises et nous travaillons à la mise en place d'un point de contact unique qui permettra aux commerçants de nous alerter sur les situations qui nécessitent notre intervention.

Passée la période inconfortable des travaux, 2020 marquera une nouvelle étape pour notre cité. Les grands chantiers d'aujourd'hui ouvriront de nouveaux flux demain et donnerons un nouveau visage à notre territoire. Ce centre-ville apaisé, facilement accessible, rénové et doté d'infrastructures majeures, offrira un cadre de vie attrayant.

La mobilité, l'accessibilité du centre-ville sont au cœur des préoccupations des commerçants. Fer de lance de notre politique de déplacement, la seconde ligne de métro s'accompagnera de la création de 2 000 nouvelles places en parc relais et d'un maintien des places de stationnement en surface. Nous maintiendrons l'accessibilité du centre en voiture pour les riverains, les commerces et les services.

Je ne vous apprend rien en rappelant que notre Cité dispose d'un patrimoine bâti d'une exceptionnelle qualité. Révéler ce patrimoine est un enjeu d'attractivité au service d'une ambition touristique. La rénovation du centre ancien, le réaménagement des

places Ste-Anne et St-Germain, la valorisation des portes Mordelaises sont autant de projets qui participent au rayonnement de notre cœur de métropole et le futur Centre des Congrès sera un élément moteur de cette attractivité.

La mise en valeur de notre patrimoine est indissociable d'une politique active d'animation du centre-ville. Je pense à la braderie, bien sûr, mais aussi, en cette période estivale, aux Tombées de la Nuit qui nous émerveilleront sur le Mail, à Transat en Ville et aux illuminations du Parlement qui draineront des milliers de spectateurs, ainsi qu'au départ du Tour de France qui animera toute la ville le 11 juillet prochain.

Le choix d'un centre-ville fort renvoie directement au modèle de développement d'une métropole moteur de croissance et de solidarité. Pour conforter son rôle commercial, nous travaillons de concert avec les acteurs concernés. Nous voulons permettre à chacun d'entre eux de pouvoir apporter sa contribution à l'amélioration du service rendu à la population et à la dynamisation de ce poumon économique. Un travail est actuellement en cours pour coordonner les différents acteurs du commerce sur chacune de leurs missions respectives. Une première mise en commun aura lieu ce jeudi 2 juillet.

Il est entendu que le commerce rennais ne saurait se résumer exclusivement au centre-ville. Nous restons attentifs à assurer un développement équilibré du commerce, entre le centre, les commerces de proximité et les centres commerciaux de périphérie. Il nous faut accompagner le développement de commerces dans les nouveaux quartiers et moderniser l'offre existante dans les quartiers en rénovation urbaine. Nous en aurons un bel exemple ce soir avec le vote d'une délibération qui nous permettra d'améliorer le cadre bâti du centre commercial Italie.

Enfin, il paraît inconcevable d'évoquer l'activité commerciale rennais sans parler de ses marchés, sans évoquer les Lices, deuxième marché alimentaire de France qui attire toujours plus de chalands. Dans un dédale de fruits, légumes et autres produits du terroir, la galette saucisse du samedi matin est un incontournable de la vie locale. Depuis avril, nous avons donné un nouveau rendez-vous aux Rennais, cette fois sur le Mail François Mitterrand, le mercredi, à la rencontre des producteurs bio qui alimentent ce nouveau marché.

Mes chers collègues, notre ville ne manque pas d'atouts pour rayonner, être attractive. Nos grands projets vont renforcer ce dynamisme et conforter notre métropole comme un moteur de croissance. Mais cela ne saurait suffire à assurer la bonne santé de l'activité commerçante. C'est pourquoi nous sommes engagés dans une démarche de travail partagé avec les acteurs du commerce rennais. C'est un gage de réussite pour relever les défis du commerce de demain.

M. Le Moal - Ce soir, mon collègue, M. Jegou, vous présentera l'opération Loisirs Vacances 2015 qui propose aux jeunes Rennais des activités pendant les vacances d'été, un dispositif qui complète une offre déjà large qui irrigue tous les quartiers de la ville. À cette occasion, je tiens, au nom du Groupe Socialiste, à revenir sur la politique jeunesse conduite par notre municipalité.

Aujourd'hui, un quart des Rennais a entre 15 et 24 ans. Nous avons besoin de leur énergie, de leurs initiatives, pour bouger, être une ville qui compte, une ville qui se renouvelle. Ce sont eux qui feront la ville de demain. Nous avons formalisé nos actions et ambitions pour les 16-25 ans dans un pacte qui pose la jeunesse comme un élément central et transversal de nos politiques publiques.

Notre objectif est de nous inscrire dans une logique «d’aller vers», de «faire avec» les jeunes qui doivent être considérés comme de véritables acteurs au sein de la ville. Nous entendons ainsi soutenir leurs initiatives, favoriser leur expression et leur participation à la co-construction du "Vivre-Ensemble".

Cela se traduit pas la mise en œuvre de différents dispositifs en lien avec les acteurs jeunesse. La "Nuit des 4 jeudi" est sans doute l’un de ces dispositifs les plus emblématiques.

Chaque semaine des évènements gratuits sont proposés aux jeunes comme alternative aux soirées alcoolisées. La priorité est donnée aux projets qu’ils portent directement, c’est une manière de valoriser leur engagement au sein de la cité. Pour développer et faire connaître l’esprit d’initiative aux moins de 25 ans, nous proposons avec le CRIJB un système de bourses via le Fonds Rennais d’Initiatives Jeunes. Il s’agit de soutenir des projets portés directement par les jeunes et qui touchent à tous les sujets, de la culture à l’environnement, du "Vivre Ensemble" à la solidarité internationale.

C’est dans cette dynamique d’ouverture à la prise de risque que nous avons encouragé les coopératives jeunesse de services qui ont été expérimentées depuis 2013 sur le quartier de Maurepas, dispositif qui figure parmi les lauréats de la troisième édition de la « France s’engage ». Une belle marque de reconnaissance pour ce projet d’éducation à l’entrepreneuriat coopératif.

Ces quelques exemples illustrent notre volonté d’ouvrir la voie à l’autonomie des jeunes. Notre politique se veut globale et concerne autant les temps libres que l’emploi, le logement ou encore la formation.

Dans un monde qui peut rejeter, parfois brutalement, qui peut exclure, la cohésion sociale sur notre territoire est un défi auquel nous nous attachons à répondre au quotidien. Nous avons pris par le passé des décisions fortes pour l’intégration des jeunes que ce soit avec la gratuité sociale des transports ou avec la carte Sortir.

L’accès à l’autonomie financière est un enjeu de taille dans un contexte où le chômage de masse touche fortement les moins de 25 ans. En tant qu’employeur, nous mettons un point d’honneur à accueillir des emplois d’avenir, mais aussi de nombreux apprentis et stagiaires issus de milieux diversifiés.

Nous portons également une attention particulière à ceux qui sont les plus éloignés de l’emploi. Ils doivent davantage bénéficier de nos investissements publics, notamment par le renforcement des clauses sociales d’insertion. Cette question est au cœur des chantiers prioritaires que nous avons ouverts après le 11 janvier pour ressouder, à notre échelle, le pacte républicain.

Le Président de la République, François Hollande, a fait de la jeunesse une priorité. Il s’est notamment engagé à renforcer le Service civique pour que chaque jeune qui le souhaite puisse en bénéficier. Notre collectivité va ainsi accueillir 50 volontaires dans les mois qui viennent avec pour maître mot la "réciprocité". Cette expérience enrichira autant les volontaires que les volontaires enrichiront notre action publique.

Avec ses Universités, ses Grandes écoles, ses Instituts supérieurs et ses 63 000 étudiants notre ville est la capitale étudiante de l’Ouest. Notre rôle est de faire tout notre possible pour que les conditions dans lesquelles ils étudient soient les meilleures. C’est le sens que nous donnons au festival Tam-Tam qui est désormais un passage obligé pour tout nouvel arrivant.

Ici à Rennes, ville éducatrice, nous avons pour ambition de favoriser la réussite de tous les jeunes. Cela commence dès la plus tendre enfance avec un projet éducatif local ambitieux pour nos écoles et un soutien accru à l'éducation populaire.

Mes chers collègues, même si de multiples parcours cohabitent sous ce terme, la jeunesse, les jeunes sont une chance pour la ville. Malgré un contexte financier difficile, nous conservons les moyens de nos ambitions en sa faveur. Elle est notre avenir et son avenir est l'affaire de tous.

Groupe Communiste :

M. Nadesan - Les violences qui ont touché notre ville les 9 et 10 juin derniers ont choqué de nombreux Rennais. Les habitants de Villejean attendent des réponses concrètes pour mettre fin à la banalisation du commerce de la drogue, aux violences qu'il engendre, au mauvais exemple qu'il donne aux plus jeunes et à la dégradation de l'image du quartier.

Avec l'annonce par la Maire de Rennes, la Préfecture et le Parquet, de huit policiers fidélisés sur le secteur de Villejean, qui travailleront en coopération avec la Police municipale, ces réponses sont là. C'est une excellente nouvelle et il était temps.

Il était temps car les efforts de l'ensemble des forces vives de ce quartier, associations, enseignants, commerçants, parents d'élèves et de notre municipalité ont été importants et se poursuivent pour que notre « Vivre en Intelligence » se traduise par une qualité de vie, partout et pour tous.

Je veux le dire avec force, les habitants de Villejean ont le droit, comme tout le monde, à la sécurité et à la tranquillité. Ils ont le droit aussi à des propos dignes et responsables. Je le dis parce que, bien évidemment, la Droite n'a pas pu s'empêcher d'exploiter à des fins politiciennes ces violences, notamment par la voix de la Députée de Vitré, Isabelle Le Callennec.

Nous n'avons pas besoin de commentaires, et, encore moins de surenchère démagogique, surtout de la part d'une famille politique qui a orchestré, avec Nicolas Sarkozy, la diminution du nombre de policiers lorsqu'elle était aux affaires, en particulier dans les quartiers populaires et à Rennes. Les Rennais, dont les habitants de Villejean, méritent mieux.

Les efforts que nous engageons, conjugués à ceux des services de l'État, feront reculer la délinquance, comme elle a reculé dans le quartier du Blosne. Et si la mobilisation du service public, de la police, est une nécessité, elle ne fait pas tout. Arrivée du métro, aménagement d'espaces publics de grande qualité, actions de la Réussite éducative et actions socio-éducatives avec les équipements de proximité et les associations, réhabilitation des logements existants, mais aussi nouveaux logements et services avec la ZAC Normandie Saumurois, développement de l'offre petite enfance. Oui, l'action municipale est bien présente à Villejean, comme elle l'est dans l'ensemble de la ville, et là est l'essentiel.

Il s'agit de politiques ambitieuses et de réalisations concrètes qui donnent de l'espoir et de la dignité, comme lorsque la semaine dernière à l'occasion du conseil d'école d'Andrée Chédid, en tant que représentant de la Ville, j'annonçais l'arrivée d'une ATSEM supplémentaire, le maintien des aménagements de l'accueil du midi unanimement souhaités et les travaux attendus rue du Nivernais. Il est évident que c'est autre chose que de polémiquer à Paris.

Finalement, au-delà des mots, c'est bien d'une République forte, dans les actes, dont nous avons besoin. N'en déplaise au Front National, je fais bien sûr allusion aux propos révélateurs de Marion Maréchal Le Pen qui avoue ne pas « comprendre cette obsession pour la République » et à tous ceux qui lui courent après, n'hésitant pas à user de l'humour macabre. Je fais allusion, bien entendu aux propos de Nicolas Sarkozy, décrivant les migrants comme une "fuite d'eau", alors que la Méditerranée est un cimetière pour des milieux d'entre eux.

Nombre de délibérations prévues ce soir contribuent une nouvelle fois à faire vivre cette République forte et ouverte. Cela nous honore en même temps que cela nous oblige à continuer d'agir. Les élus communistes répondront avec détermination à cette exigence.

Groupe Alternance 2020 :

M. Cressard - Le projet de réforme du collège inquiète les Rennais au même titre que l'ensemble des Français. Dans une ville dotée de vingt collèges publics et privés regroupant 9 400 élèves, les débats autour de ce projet sont suivis par nos concitoyens avec une légitime préoccupation.

Nous ne devons et ne pouvons plus rester les bras croisés face à la dégradation continue des résultats de notre système scolaire. Les évaluations disciplinaires CEDRE menées périodiquement par le Ministère de l'Éducation Nationale recourent les enquêtes PISA de l'OCDE. Le constat est cruel et le diagnostic est sévère. Le niveau moyen des écoliers et collégiens ne cesse de baisser, les écarts de niveau entre les élèves s'accroissent et le nombre d'élèves en difficulté augmente régulièrement. L'école française est aujourd'hui celle des pays d'Europe où l'origine sociale des enfants pèse le plus lourd dans les résultats scolaires, et cette tendance s'est accrue ces dix dernières années.

En d'autres termes, notre système scolaire est de moins en moins efficace et de plus en plus inégalitaire. Commentant cette situation préoccupante, Vincent Peillon déclarait en décembre 2013 : "ces résultats confirment la nécessité d'une mobilisation nationale autour de l'école et de sa refondation".

Plutôt que d'organiser cette mobilisation, le Gouvernement a choisi d'imposer à la va-vite une réforme néfaste, exclusivement dictée par une idéologie archaïque. Cette réforme suscite de multiples oppositions, notamment parmi la communauté éducative, les parents d'élèves et les intellectuels.

Notre opposition repose sur plusieurs points. Sur la forme, le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre cette réforme sans concertation, de la même manière qu'il avait imposé la réforme des rythmes scolaires aux familles et aux collectivités locales qui n'ont pas fini d'en payer les coûteuses conséquences. À la concertation, il a préféré le passage en force et la provocation en faisant paraître le décret d'application de la loi au lendemain d'une journée d'action des personnels enseignants. Cette brutalité a été dénoncée notamment par le Snes et le Parti Communiste.

Sur le fond, je me bornerai à quatre exemples. La réforme prévoit la suppression des classes bilingues et des sections européennes au motif d'une égalité stricte alors que ce système fonctionne bien et pas seulement dans les collèges des quartiers favorisés, réalité soulignée par Aurélie Filippetti. Associée à cette mesure, l'introduction d'une deuxième langue vivante en cinquième va aggraver les difficultés scolaires des élèves les plus fragiles qui peinent déjà à maîtriser le français.

Autre mesure phare de la réforme, l'intention proclamée de donner accès à tous au latin et au grec. Mais comme c'est impossible, car la réforme doit se faire à moyens constants, on n'en donnera à tous que des miettes. On réduira l'enseignement du latin à de simples notions de civilisation. Le latin, langue morte, sera définitivement enterré. La réforme prévoit également la création d'enseignements pratiques interdisciplinaires au rythme de trois heures par semaine. Ces heures seront prises sur le temps réservé à chaque matière. Ces enseignements bénéficieront aux élèves maîtrisant déjà les disciplines fondamentales et plongeront tous les autres dans la confusion.

Il est prévu un soutien scolaire étendu à tous les élèves, alors qu'il aurait mieux valu le réserver aux élèves les plus fragiles avec un horaire renforcé. Cet esprit égalitariste

avait déjà poussé le Gouvernement à tenter de supprimer les bourses au mérite, dispositif mis en place par le Gouvernement Jospin.

Vous l'avez compris, nous souhaitons le retrait de cette réforme qui va accentuer l'inefficacité du système scolaire. Le Gouvernement veut imposer un collège où l'égalité des chances est remplacée par un égalitarisme dogmatique qui consiste à retirer des atouts à ceux qui peuvent en avoir sans en donner plus à ceux qui en manquent. On veut imposer la même chose pour tous indifféremment des besoins de chacun. On supprime des moyens aux uns sans traiter les problèmes des autres, notamment ceux des 20 % d'élèves qui arrivent en 6^{ème} sans maîtriser le français. Croit-on vraiment qu'en empêchant les plus performants d'être meilleurs, les plus fragiles progresseront ?

C'est le choix du nivellement par le bas, le choix de la médiocrité, le choix de la remise en cause de l'excellence et du mérite républicain.

Mme Jouffe – Mon intervention porte sur le projet de déchetterie à la Lande du Breil. Nous avons déjà eu l'occasion d'intervenir à ce sujet lors du conseil de Rennes Métropole du 28 mai 2015. Mais compte tenu du fait que M. Sémeril est partie prenante de ce dossier, nous souhaitons interpeller le Conseil municipal dans les mêmes termes que lors du conseil de Rennes Métropole.

Le constat est le suivant, le 9 juillet 2009, notre conseil a autorisé Rennes Métropole à verser une subvention de 210 000 € à la Ville de Rennes dans le cadre de l'agrandissement et de la mise aux normes de la plateforme de la Lande du Breil.

Le 5 novembre 2009, le Bureau de Rennes Métropole a décidé l'acquisition des parcelles agricoles pour faire de la réserve foncière et -c'est écrit- pour maintenir la vocation agricole de cette terre dans l'attente de l'aménagement du site conditionnel. Vous en conviendrez, la vocation agricole du site semble compromise compte tenu du projet que vous nous proposez. Par ailleurs, on peut douter du caractère écologique du projet compte tenu des hectares agricoles consommés et des différentes pollutions sonores, olfactives et visuelles qu'il entraînerait.

Le 8 septembre 2011, le Bureau a approuvé la mise en réserve de plusieurs propriétés pour une durée de cinq ans. Déjà, en septembre 2011, M. Chavanat était intervenu au Conseil municipal de Rennes où il interrogeait M. André sur la destination de ces terrains et sur le projet à long terme. M. André n'avait pas été en mesure de nous répondre précisément sur l'objectif exact de cette mise en réserve. Votre absence de vision de l'époque conjuguée à l'absence de concertation d'aujourd'hui vous conduit à prendre une décision précipitée et inconséquente.

J'ajouterai qu'au moment où l'optimisation du schéma déchetteries est discutée, il y aurait eu matière à en discuter davantage.

Le projet de déchetterie à la Lande du Breil, bien que nécessaire, est mal situé. Il portera préjudice à l'agriculteur exploitant actuel en rendant inexploitable le reste de la surface disponible à cet endroit. À ce sujet, Territoires parle d'1 ha exploité pour 3 ha restants, que deviendront ces hectares restants ? Ils seront inexploitables et ce projet risque d'entraîner la création de déchetteries sauvages dans les environs immédiats. Ce projet est contraire au programme local de l'Agriculture qui exige de limiter la consommation de foncier agricole et de permettre la mise en valeur des terrains agricoles. Enfin, ce projet nuit au lycée agricole professionnel situé juste en face.

Contrairement à ce qui est dit, l'accès est loin d'être aisé, la proximité avec les habitants et le lycée agricole est immédiate. Le projet semble clairement irréfléchi. Enfin, nous ne pouvons que constater le manque de concertation avec les riverains et l'agriculteur concerné, son courrier étant resté sans réponse à l'heure actuelle.

Nous vous demandons donc, M. le Président, dans l'intérêt général, de bien vouloir reconsidérer ce projet et de bien vouloir nous fournir des explications et des précisions à ce sujet.

Mme la Maire – Il aurait convenu, le cas échéant, de pouvoir simplement, avant de recycler l'intervention, en modifier les termes de la conclusion.

Mme Jouffe – Effectivement, c'était plutôt M. Sémeril qui était concerné.

Groupe Union Démocratique Bretonne :

Mme Sohier - Je souhaiterais intervenir aujourd'hui sur l'avenir de notre collectivité et des services publics qu'elle développe pour les Rennais.

Malgré le maintien d'un haut niveau d'investissement, notre collectivité, comme beaucoup d'autres, doit faire face à des contraintes financières sans précédent qui l'obligent à différer certains projets et à réinterroger son fonctionnement.

Vous le savez, l'emploi public représente environ un tiers des emplois dans le pays de Rennes, soit la part la plus importante après le secteur tertiaire marchand. Notre Ville, la Métropole, et plus largement les institutions publiques, jouent donc un rôle primordial par ce biais dans la politique de l'emploi à Rennes.

En cette période de croissance du chômage, de précarisation des emplois, l'employeur que vous êtes, Mme la Maire, doit permettre, par sa politique, de compenser encore ce que l'État n'est plus en mesure d'assumer lui-même. Cette situation pourrait être une chance pour la Région toute entière si cette mobilisation pour l'emploi était partagée avec tous les acteurs de la société.

Dans notre collectivité, le choix a été fait de ne pas créer de nouveaux emplois, à quelques exceptions, et de réinterroger le périmètre des services publics. Aussi, certains postes ne sont pas maintenus lors des départs en retraite, d'autres sont redéployés. Cette décision est délicate pour nombre de services qui souffrent d'un manque de moyens, alors que la population est de plus en plus en attente d'une intervention publique et que les contraintes sont de plus en plus fortes.

Une réflexion lancée en interne sous l'appellation "Service Public 2020", nous interpelle. Ne devrait-elle pas être élargie bien au-delà des acteurs actuels ? Car l'enjeu est bien d'évaluer aujourd'hui la pertinence de notre service public dans sa globalité.

Comme la Ville, le travail évolue avec les nouvelles technologies, la dématérialisation, les pratiques changent. Il faut donc en permanence réinterroger les modalités de travail, simplifier les procédures, redonner un peu de liberté, d'initiative, d'innovation, dans l'organisation des services pour permettre de gérer des projets au bénéfice de l'ensemble de la population. Ces défis doivent être partagés pour être mieux compris.

Groupe Parti Radical de Gauche :

M. Puil - L'actualité internationale des dernières semaines, et plus particulièrement des derniers jours, ne peut nous laisser indifférents. Je retiendrais trois mots-clés : attentats, migrants, risque de désintégration européenne. Je ne développerai pas. Vous connaissez les événements auxquels je fais référence.

Ce qui m'intéresse, c'est la lecture que nous pouvons faire de ces événements. Certains les considèrent sans aucun lien et offrent des réponses toutes prêtes à l'emploi, aussi irréfléchies qu'inefficaces : plus de fermetures des frontières, plus de contrôles, plus d'actions militaires, plus de sanctions, plus de repli sur soi, et aussi moins d'Europe.

Nous savons tous que ces réponses-là, de court terme, ne changeront pas les grandes migrations en cours car les causes sont plus profondes ; parmi lesquelles le dérèglement climatique qui amène des millions de gens à fuir devant la sécheresse ou les inondations et à rechercher ailleurs un avenir supposé meilleur.

Pour autant, il n'est nullement question de demeurer spectateur. La réponse, nous le savons tous, viendra de la coopération entre les pays du nord et du sud, de la coopération entre États, de notre capacité à faire pour l'Éducation ce que nous avons su faire pour la santé. Malheureusement nous sommes encore trop loin de l'objectif, la France ne consacre encore aujourd'hui à la coopération que 0,4 % de son budget, soit 2,79 Mds €, alors que, par exemple, le montant des surcoûts des opérations militaires extérieures atteindra probablement, uniquement sur l'année 2015, le milliard d'euros.

Alors, les réponses doivent venir également de notre niveau, celui des collectivités locales. Elles sont pertinentes dans le domaine de la coopération décentralisée et du développement local. Les actions de Rennes le rappellent et notre collègue, Mme Marie, en apportera la preuve en présentant au Conseil, ce soir, deux délibérations sur le sujet.

Nous sommes fortement impliqués dans une tradition ancienne de coopération décentralisée. Je pense à la ville de Hué, je pense à nos actions au Mali mais aussi en Europe de l'Est. Nous disposons également d'un outil efficace avec la Maison Internationale de Rennes. Cependant dans le contexte budgétaire contraint qui est le nôtre, trop de collectivités considèrent que leurs actions extérieures ne sont pas prioritaires et selon les données de l'Atlas de la coopération décentralisée, les aides des collectivités locales ont baissé de 25 % cette année.

Aussi, nous pouvons être fiers des choix que nous faisons, nous maintenons un effort budgétaire conséquent dans ce domaine, avec plus de 260 000 € inscrits au budget primitif. Il me semble utile de rappeler ces chiffres, et à travers eux, nos choix et nos priorités politiques.

Nous sommes à la veille d'un second semestre 2015 qui va être marqué par des rencontres internationales importantes sur le terrain de la coopération et du développement. Dans quinze jours, débute la troisième Conférence sur le financement du développement, en septembre, le nouvel agenda du développement durable sera adopté et en décembre, bien sûr, la Conférence Paris Climat 2015.

Lors de ces Conférences, Annick Girardin, secrétaire Radical de Gauche au Développement et à la Francophonie, ne manquera pas de rappeler que les collectivités locales y ont toute leur place, à la fois en termes de financement et de mises en place de dispositifs innovants, c'est-à-dire à l'image de ce que nous faisons ici à Rennes.

Rapporteur : M. Hervé

Discussion :

M. Hervé – Vous savez que la loi nous fait une obligation de présenter ce compte administratif, à savoir le document comptable qui retrace l'ensemble des réalisations et des crédits dépensés sur le précédent exercice. C'est un temps budgétaire important parce qu'il nous permet d'observer l'adéquation des prévisions budgétaires et des réalisations effectives de ce même budget.

D'un point de vue général et à partir des ratios les plus communément utilisés, nous pouvons indiquer que la santé financière de notre collectivité est saine. Au vu de la participation à l'effort de redressement des comptes publics qui nous attend, cette nouvelle doit être rassurante. N'y voyez pas là une éventuelle faculté de notre collectivité à se soustraire aux efforts à venir. Je vous le rappelle, si l'exercice était déjà marqué en 2014 par une relative diminution des concours de l'État, l'amplification de cette diminution vaut surtout pour l'exercice en cours et les deux prochains, à savoir 2016 et 2017.

Pour l'heure, l'épargne nette, notre capacité à autofinancer nos investissements, progresse facialement, passant de 25 à 27 M€ entre 2013 et 2014 -je précise "facialement" car il faudrait retraiter ce chiffre du recours au marché obligataire en 2013 qui nous permet de rembourser les sommes empruntées, non pas dès l'année suivante, mais in fine, en 2020- considérant que l'épargne nette a été stabilisée et que la première diminution des concours de l'État aura été absorbée par un effort de sérieux budgétaire et une dynamique fiscale rendant compte de notre attractivité. Notre endettement est lui-même relativement stable pour peu que l'on retrace de l'avance faite à la SPLA Territoires pour 9,5 M€, avec un stock de dettes autour de 162 M€. Cela nous permet d'avoir une capacité de désendettement qui rapporte le stock de dettes au niveau d'épargne de 3,8 années, largement en dessous des 7 à 8 années considérées comme un plafond raisonnable pour nos collectivités.

Cette situation nous a permis d'atteindre un niveau d'investissement important établi en 2014 à 79,2 M€ quand le budget 2014 prévoyait 80 M€, nous ne sommes donc pas loin de la cible.

Derrière ce chiffre, se cachent des investissements majeurs pour le bien-être de notre population : création d'un nouveau groupe scolaire à Beauregard, d'un centre aéré à Robert Launay, d'une crèche Alain Bouchard rénovée, des avancées d'équipements comme la Maison des Associations, les maisons de quartier -Beauregard qui est finalisée, celle du centre-ville nord qui est en chantier- la réfection d'une piste d'athlétisme à Bréquigny, de l'accompagnement des travaux du métro et bien évidemment de l'aménagement de nouveaux secteurs d'urbanisme comme Baud-Chardonnet, Armorique, Plaisance, Gayeulles, Blosne-Est, ou encore Normandie-Saumurois. À cette liste non exhaustive d'opérations, j'ajouterai l'ensemble des travaux de maintenance de nos infrastructures, bâtiments, éclairage, voirie et entretien de nos espaces verts. Ces travaux moins visibles, sont pour autant le gage d'un patrimoine économe en énergie, d'espaces de qualité pour la

population et de moyens apportés à nos agents pour qu'ils réussissent au mieux leurs missions.

Mais ces nombreux investissements ne sont rendus possible, au-delà des recettes propres d'investissement dynamiques, le FCTVA, les subventions d'équipements reçues, que par notre capacité à épargner, à maintenir un solde positif entre nos produits et nos charges de fonctionnement. Le fait que nous ayons pu contraindre l'effet de ciseaux entre des charges qui évoluent en réel, à plus 2,25 % avec des produits qui évoluent, eux, à plus 1,8 %, explique pourquoi l'épargne nette reste à un niveau important en 2014.

Concernant l'évolution plus spécifique de nos charges de fonctionnement, je m'en tiendrai aux grandes masses. Les frais à caractère général diminuent sensiblement de 4,41 %. Notre maîtrise des consommations d'énergie conjuguée à un hiver relativement doux et à une baisse des tarifs expliquée par la conjoncture mondiale, mais également par notre capacité à négocier -je pense là très directement au renouvellement de la délégation de service public sur le réseau sud allié à la création d'une usine de biomasse pour la production de chaleur- nous permet d'atteindre une baisse substantielle sur le poste des fluides évaluée à moins 10%.

Pour le reste, les baisses touchent des postes de charge aussi divers que celui de l'alimentation avec notamment des baisses de prix des denrées, de la fourniture en petit équipement pour 8,8 %, des frais de réception qui diminuent quant à eux de 12% entre 2013 et 2014. Diminution aussi des frais d'affranchissement, des contributions à la taxe financière pour 13 %, et cela est dû à un travail d'optimisation mais aussi d'une stratégie immobilière visant à restreindre le patrimoine municipal.

Concernant les hausses de ces frais à caractère général, nous trouvons notamment les frais d'études impactés par la prise en compte du processus de votation sur les rythmes scolaires et de l'organisation des Assises de la Démocratie Locale. Les charges de personnel quant à elles, augmentent de 4 %, suite aux mesures nationales avec le relèvement de +1,55 points de la cotisation CNRACL, la retraite des agents des collectivités locales, et la réforme de la catégorie C. Mais cette hausse des frais de personnel s'explique aussi par des mesures plus locales, des effets reports des postes créés en 2013 concernant principalement l'ouverture de la crèche Loris Malaguzzi et ceux relevant du secteur éducatif avec l'impact à la fois de la réforme des rythmes éducatifs et l'augmentation des effectifs scolaires. Je me permets de rappeler que ces augmentations sont partiellement financées par les hausses de recettes qui vont avec, que ce soit de la CAF pour nos crèches ou de l'État pour le fond d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires. Les subventions quant à elles, augmentent de 3,3 % avec une hausse du concours au CCAS, le Centre Communal d'Action Sociale, de 8,3 % afin d'accompagner les populations les plus en fragilités. L'autre augmentation significative est celle qui relève de la hausse de l'offre d'ateliers périscolaires. Si on met à part cette hausse du CCAS et du périscolaire, les subventions dites ordinaires augmentent de 1,5 % soit le taux directeur décidé au budget primitif 2014.

Pour le reste des charges de fonctionnement, nous pouvons noter une diminution importante des frais financiers, moins 500 000 €, soit 11,6% de baisse du fait du recours au marché obligataire et à des niveaux de taux historiquement très bas. Au total, ces charges atteignent donc 288 M€. Pour y faire face, nous avons perçu un niveau de recettes constatées à 338 M€, soit un résultat bénéficiaire de l'ordre de 50 M€ pour le budget principal, sur lequel nous reviendrons dans les délibérations d'affectation et de la première décision modificative en 2015. Ce niveau de recettes est atteint par la perception des recettes de fiscalité pour 184,6 M€, en hausse de 1,04 %, qui s'explique essentiellement

par la hausse physique des bases. Cela est dû à l'attractivité de notre territoire et à la capacité d'accueil de nouvelles populations. À noter qu'on pouvait s'attendre à un niveau supérieur, mais le relèvement bienvenu des seuils de revenus permettant l'exonération de la taxe d'habitation a amoindri l'impact de cette croissance démographique sur le produit fiscal. Je rappelle que ces dispositifs font l'objet d'une compensation de l'État et que l'effet global de cette mesure départementale ne peut s'entendre qu'en focalisant sur l'ensemble des produits fiscaux.

Le reste des recettes de fiscalité augmentent comme convenu dans les prévisions du budget 2014. Le FPIC a, quant à lui, augmenté de 600 000 € pour atteindre 1,8 M€, tels que prévus au budget. Les droits de mutation sous l'effet du dynamisme du marché immobilier ont cru de 1,4 %. Les versements en provenance de la Métropole avant les grandes évolutions du 1er janvier 2015, sont restés stables. Pour ce qui concerne les baisses de produits, on remarque la baisse des droits de stationnement qui peut s'expliquer par le dézonage et le passage des zones rouges vers des zones vertes pour permettre d'accompagner l'accessibilité du centre-ville dans un temps marqué par des travaux importants. Le produit des taxes sur l'électricité, sous l'effet de la douceur hivernale, est en diminution de moins 2,2 %, en lien direct avec la baisse de consommation de l'électricité.

Concernant les concours de l'État, notre participation au redressement des comptes publics de l'État a atteint en 2014, 2,6 M€, avec des dotations qui sont passées de 67,1 M€ en 2013 à 64,5 M€ en 2014. Les autres dotations et compensations augmentent quant à elles, de 2,5 %. Les concours de l'État affectés plus précisément aux opérations électorales et à la réforme des rythmes atteignent 3,4 M€.

Concernant les recettes de la Caisse d'Allocations Familiales, pour le périscolaire, elles passent de 550 000 € à plus de 2,2 M€. Pour la petite enfance, ces mêmes recettes de la CAF augmentent de plus 9 %, soit plus 800 000 €, du fait de l'ouverture de la crèche Loris Malaguzzi.

Concernant les produits des services, ils augmentent quant à eux de 8,5 %, atteignant 26,6 M€ avec des locomotives fortes que sont nos équipements culturels. L'Opéra voit ainsi ses droits d'entrée croître de 25%, portés par une hausse de la fréquentation qui est substantielle. Idem pour le Musée des Beaux-Arts, avec un produit évalué à 96 000 €, soit plus 53 % par rapport à 2013. Notre réseau de fibre optique sous l'effet d'une révision de sa politique tarifaire plus offensive, a vu aussi ses produits augmenter pour atteindre 1,3 M€.

Concernant les baisses de recettes, il nous faut noter une diminution des droits d'entrée dans nos piscines du fait de la baisse du volume de créneaux d'ouverture grand public pour favoriser l'accès des scolaires. L'ouverture à terme de notre bassin nordique permettra d'augmenter significativement les créneaux disponibles pour les clubs, les scolaires et le grand public, à l'échelle de l'ensemble de nos piscines.

Je ferai un focus sur nos cessions immobilières qui atteignent 9,2 M€, soit une hausse de 4 M€ qui s'explique par quelques cessions d'importance et par l'optimisation de notre stratégie immobilière. Au titre de ces cessions, un peu exceptionnelles, le Marché d'Intérêt Régional, pour 1,2 M€, ou encore les entrepôts frigorifiques de la rue Roland Doré, pour 1M€. Cela correspond donc à notre volonté d'optimiser ce patrimoine immobilier.

En conclusion, et comme vous avez pu l'entendre, la situation 2014 est saine et cela est bienvenu pour affronter une période où notre sollicitation pour redresser les comptes publics va s'amplifier. Nous ne pourrons faire l'économie d'une mise à plat de la manière dont nous produisons le service public, à la fois sous la contrainte de ce contexte financier mais également, et surtout, avec notre volonté de coller aux attentes de nos concitoyens. Ce sera l'un des enjeux de notre budget 2016. Il me reste, en conclusion, à remercier l'ensemble des services financiers et globalement des services qui ont conjugué leurs compétences pour produire les documents qui vous ont été remis, avec un mot particulier pour Mme Goutany qui aura œuvré au pilotage efficace de l'administration financière pour produire l'ensemble des éléments qui sont soumis à votre probation ce soir.

M. Pelle – La lecture du compte administratif 2014 nous a inspiré quelques commentaires. Je ferai également quelques remarques sur le rapport annuel qui nous a été transmis à l'occasion du Conseil municipal.

Tout d'abord à propos du compte administratif, dans un contexte que vous avez rappelé, qui est celui de la réduction des déficits publics, la Ville de Rennes subit une première baisse de sa dotation générale de fonctionnement. Il ne s'agit pour cette année que de 2,5 M€, si je puis dire, mais la tendance est là et elle va se confirmer au cours des années à venir. Par ailleurs, vous avez pris l'engagement de ne pas augmenter les impôts au cours du mandat et de maintenir le niveau d'investissement actuel. Je comprends alors que, sauf à augmenter l'endettement de la Ville, vous n'avez d'autre choix que de diminuer les dépenses de fonctionnement, ce qui nous apparaît un sage objectif.

Or, cette année, elles progressent encore de 2,25%, bien au-delà de l'inflation annuelle. Vous avez d'ailleurs une formule que je trouve particulièrement éloquent pour expliquer comment les charges à caractère général, qui baissent, en effet, ont été maîtrisées. Vous nous expliquez que cette «maîtrise» est en fait largement due à un hiver clément, ou encore à une réduction des jours d'ouverture des restaurants scolaires en raison d'une grève des agents. Sans mésestimer les quelques économies qui sont réalisées, vous les avez évoquées, j'espère qu'à l'avenir vous mettrez en œuvre des mesures de maîtrise de la dépense plus convaincantes que la seule surveillance du climat de l'hiver ou celle du climat social.

En effet, si les charges à caractère général diminuent, que dire des charges de personnel ? Elles progressent de 4%, c'est-à-dire plus de 6 M€. Quelque soit la longue liste des explications que vous avancez, cette situation est préoccupante et révèle, pour le coup, une absence de maîtrise de ce poste dont tout le monde sait qu'il est difficile à infléchir du fait de ses rigidités. Je m'étonne qu'à l'occasion de cette présentation du compte administratif, vous ne nous donniez pas quelques pistes sur ce que vous comptez faire pour inverser cette tendance très préoccupante. Nous l'avons déjà dit, nous attendons avec impatience de connaître quelles mesures structurelles vous comptez prendre pour arrêter l'évolution significative de ce poste. En cinq ans, il a augmenté de 13,5%, soit 19 M€.

Ce que je viens d'exposer vaut également pour les charges de gestion courante, essentiellement les subventions versées aux quelques 1300 associations ou organismes financés par la Ville, qui elles progressent de 4,5 %, soit 2,5 M€ en un an, bien au-delà de l'inflation.

Je crois que vous ne pourrez pas toujours compter sur la clémence de l'hiver, la baisse des prix de l'énergie ou encore celle des taux d'intérêt pour gommer de telles dérives.

Dans le même temps, de manière là encore très prévisible, les recettes connaissent une très faible dynamique, à peine du niveau de l'inflation si l'on déduit l'effet certes positif, mais sans doute pas reproductible, des cessions immobilières qui ont représenté plus de 7 M€.

Nous sommes donc préoccupés par l'évolution prévisionnelle de l'excédent brut courant de fonctionnement de la Ville qui, pris dans un effet de ciseaux, est tombé à 48 M€, alors qu'il était de 57 M€ il y a trois ans, soit une baisse de plus de 15%. Rappelons que cet excédent est le premier contributeur au financement des investissements.

Certes, le niveau d'investissements de la Ville est resté élevé. Toutefois, là encore, assainissement des finances publiques aidant, nous devrions disposer de quelques indicateurs pertinents qui permettent d'analyser la justesse des choix effectués et des priorités données. De façon générale, nous ne disposons pas de suffisamment d'éléments d'évaluation des investissements et des politiques publiques. Par exemple, concernant les investissements, sur les conséquences prévisibles en matière d'évolution de leurs coûts de fonctionnement.

En matière de financement, même si nous comprenons le choix de recourir à des financements obligataires aux conditions plus favorables, nous sommes préoccupés par le caractère «in fine» de ces emprunts qui ne seront remboursés qu'à leur échéance. En ces premières années, ils ont comme conséquence d'augmenter l'épargne nette, puisque le capital à rembourser annuellement disparaît mais, à terme, il faudra soit des excédents plus importants pour en assurer le remboursement intégral sur un exercice, soit, ce qui est sans doute le plus probable, refaire des emprunts pour financer ces remboursements. Pour nous, cette mécanique pourrait bien se traduire par une hausse progressive du niveau d'endettement de la Ville.

En conclusion, nous considérons que l'évolution vertueuse des finances de la Ville passe avant tout par une réduction programmée de son niveau de dépenses de fonctionnement, ce qui requiert un travail de fond impliquant des mesures structurelles. Force est de constater, à la lecture de ce compte administratif, que la gestion actuelle se fait au fil de l'eau sans véritable objectif de réduction de la dépense publique.

À propos du rapport financier, j'apprécie que nous ayons pu accéder à ce document quelques jours avant le conseil, contrairement à l'an dernier où il nous avait été remis le jour même de notre réunion. Je félicite d'ailleurs les services pour la qualité de ce document fort utile pour appréhender la situation financière de la Ville. Je ferai toutefois quelques commentaires sur son contenu.

D'abord, une coquille s'est glissée à la page 5 où l'on parle encore de la Taxe Locale d'Équipement dans les recettes, or cette taxe n'existe plus et a été remplacée en 2012 par un nouveau dispositif appelé Taxe d'aménagement.

Concernant l'épargne nette, je veux tempérer le commentaire sur sa bonne tenue car, comme nous l'avons rappelé précédemment, d'une part, les emprunts obligataires remboursables «in fine» améliorent mécaniquement le résultat et, d'autre part, l'épargne brute est sensiblement impactée par des opérations immobilières qui n'ont pas un caractère reproductible au niveau enregistré en 2014.

L'évaluation comparative qui est faite par rapport aux autres grandes villes présente des limites, notamment quand on se réfère à une moyenne. Si l'on prend par exemple l'investissement par habitant, que veut dire une moyenne entre des chiffres aussi différents que 112 € et 699 € par habitant ? De même, les transferts de compétences entre ville et métropole ne sont pas harmonisés d'une ville à l'autre. Par ailleurs, parler de la dette par habitant, sans mettre en regard les capacités de remboursement des villes, manque d'intérêt. Il nous semble que ce rapport met trop l'accent sur ces critères et ces comparaisons aux moyennes qui, pour les raisons qui viennent d'être rappelées, n'ont pas grande signification.

Enfin, on peut noter que sur les trois dernières années, les charges de fonctionnement ont progressé de près de 20 M€ alors que les produits de fonctionnement n'ont augmenté que de 13 M€, ce qui confirme la préoccupation que nous exprimions à propos du compte administratif. Cette situation sera vite intenable, sauf à réduire les investissements ou à augmenter la dette. Pour notre part, nous exprimons clairement le choix de voir la Ville reconsidérer l'ensemble de ses charges de fonctionnement avec des objectifs de réduction sur les années à venir.

Mme Médard – Plus que le budget primitif qui traduit nos intentions, le compte administratif rend compte de notre action, des réalisations conduites durant l'année précédentes. Il nous permet de juger de la bonne exécution du budget 2014 adopté par la précédente équipe municipale. Alors, sans surprise, le premier enseignement que le Groupe Communiste tire de ce compte administratif 2014, est bien sûr celui du désengagement financier de l'État. Les recettes de fonctionnement, cela a été dit, se voient amputées de près de 2,6 M€ en 2014 auxquels risquent de s'ajouter 6 M€ en moins en 2015, et autant en 2016. Aux élus qui s'interrogent, voire s'élèvent contre cette orientation, le Secrétaire d'État au Budget rétorque que les ressources des collectivités augmenteront de toute façon avec l'effet de la croissance des bases fiscales. C'est une réalité, mais ceci a pour effet d'accroître le poids d'une fiscalité particulièrement injuste sur les ménages.

Cette baisse des dotations de l'État, nous la dénonçons avec fermeté comme de nombreux autres élus de Gauche, car on perçoit bien que celle-ci commence à produire des effets très négatifs partout et dans tous les domaines qui relèvent de la compétence des collectivités. Elle entrave la capacité des collectivités à investir, à soutenir la vie culturelle, associative et sportive. Et par ailleurs, outre la contraction possible du nombre d'emplois, la capacité des collectivités à assumer leurs compétences, celle dédiée en particulier aux services de proximité, est clairement remise en cause, et nous appelons donc une nouvelle fois le Gouvernement à reconsidérer sa position.

Cet effort demandé aux collectivités de l'ordre de près de 11 M€ d'ici 2017 est à rapprocher des 41 Mds€, soit trois fois plus, fléchés en direction des entreprises à travers le Crédit d'impôt compétitivité emploi. Or aujourd'hui, où sont les emplois tant attendus ? Le nombre de demandeurs d'emplois n'a jamais été aussi haut. Il s'élève désormais à 3,5 millions.

Le 16 juin dernier, la commission des finances de l'Assemblée Nationale a donné son feu vert à la création d'une commission d'enquêtes sur les conséquences de la baisse des concours de l'État aux communes et aux EPCI, sur l'investissement public et les services publics de proximité. Elle cherchera notamment à évaluer l'impact de la baisse des ressources sur les décisions d'investissement et sur le fonctionnement des services publics de proximité. Cette initiative prise par les Députés Communistes est salutaire et à soutenir,

d'autant que ce compte administratif démontre également que les effets de la crise sont importants et continuent à toucher les plus fragiles, subventions au CCAS en augmentation de 8 %, plus 45 000 € pour le dispositif "Sortir !", et on ne cite que deux indicateurs.

Dans ce contexte, l'action publique prend encore plus de sens. Au-delà de ce constat, nous nous réjouissons de l'engagement de la Ville en faveur de l'investissement, un engagement qui lui n'a pas failli et reste en augmentation constante depuis 2009. L'an passé, avec un investissement total de 92 M€, nous avons pu accroître le service public à Rennes en créant de nouveaux services publics, et cela nous pouvons nous en féliciter.

Les dépenses de fonctionnement, elles, augmentent en 2014, de 2,5 % dont, cela a été rappelé, plus 4 % pour les dépenses liées au personnel. Cette évolution prend en compte la mise en œuvre de dispositions positives en faveur des agents, mais prises nationalement et financées localement. Elle est aussi le résultat du développement du service public municipal dont la qualité, et cela est souvent reconnu, est conditionnée pour beaucoup par la qualité des conditions de travail proposées aux agents.

Il faudra donc que nos collègues d'Alternance 2020, ardents défenseurs de la baisse des dépenses de personnel, nous précisent quels sont les services qui devraient être supprimés.

Mme Robert - Au nom du Groupe Socialiste, tous mes remerciements à notre collègue, M. Hervé et aux services de Mme Goutany pour la qualité de leur travail.

C'est vrai que tous les ans, vient ce moment de constater la réalisation de l'exercice budgétaire de l'année écoulée. Cet exercice revêt un caractère un peu particulier, nous l'avons déjà dit, puisqu'il s'agit d'un budget adopté sous la précédente mandature. Ceci étant, grâce à la situation financière stable et solide que nous ont léguée nos collègues, l'année 2014 a permis d'esquisser les grandes lignes du programme municipal pour lequel les Rennais nous ont fait confiance.

La solidité de notre situation financière et les bons résultats du budget 2014 ne doivent toutefois pas nous faire oublier que nous avons des efforts importants à fournir pour les années qui viennent.

Le Gouvernement a pris des mesures difficiles, mais nécessaires pour redresser les comptes publics et assurer la pérennité de notre modèle social. Des efforts que, nous, collectivités locales, nous devons partager. Des efforts associés à des mesures pour retrouver compétitivité et emplois, mais les résultats se font aujourd'hui sentir même si le chemin à parcourir est encore long, la reprise se confirme et le pouvoir d'achat des Français est au plus haut depuis 2007.

La baisse de nos recettes n'est pas une fatalité. Nous aurions pu simplement baisser chacun des budgets selon une logique purement comptable, comme l'a été la RGPP. Non, nous nous sommes saisis de cette contrainte comme d'une opportunité pour réinterroger notre fonctionnement, revoir le périmètre de notre service public et de ses modalités d'intervention. Tout cela en assurant un taux d'imposition constant, nous l'avons déjà dit, parce que nous avons pris des engagements devant les Rennais et que nous nous y tiendrons.

L'emploi, mes chers collègues, vous le savez, est notre première priorité et il est au cœur de notre projet de territoire. Responsables de 70% de l'investissement public,

les collectivités ont un rôle essentiel à jouer et une responsabilité dans la création d'emplois. Les Rennais attendent de nous que nous apportions donc des solutions concrètes aux problèmes économiques. Les 79 millions investis en 2014 en font partie et notre budget est une arme en faveur de l'économie, car il nous permet à la fois de préparer l'avenir à moyen et à long terme mais aussi de favoriser l'emploi en améliorant la qualité de vie.

Faire de Rennes une ville solidaire et durable est notre objectif et, à six mois de la conférence mondiale sur le changement climatique, nous lions indéniablement le développement de notre territoire aux problématiques environnementales. En 2014, nous avons consommé les 3 M€ prévus pour les économies d'énergie. Quant aux investissements relatifs à nos grands projets, avec le métro notamment, nous engageons une politique de déplacements et de transports en commun résolument tournée vers l'avenir.

Les perspectives d'un retour de la croissance ne nous font pas oublier la réalité des situations rencontrées par les Rennais car, derrière les chiffres du chômage, nous le savons, il y a des réalités sociales difficiles, des milliers de Rennais qui vivent dans l'attente de trouver un emploi et de voir leur quotidien s'améliorer. Face à cela, ils se tournent naturellement vers les services publics locaux et augmenter notre subvention au CCAS est une évidence, tant il est en première ligne face à l'accroissement de la pauvreté. C'est un effort nécessaire pour que les Rennais qui en ont besoin bénéficient d'un accompagnement et d'une aide souvent bienvenue.

Nous avons également, vous le savez, maintenu notre soutien aux associations rennaises. Un soutien par l'attribution de subventions bien sûr mais, aussi, par l'enrichissement de l'offre d'équipements, la Maison Des Associations, le Cadran, deux équipements qui ont été inaugurés ces mois derniers.

Nous avons également lancé la Fabrique Citoyenne, donc un dialogue renouvelé avec les Rennais aujourd'hui à travers des cafés citoyens et des manifestations que nous continuons à accompagner, comme aux États Généraux de la Culture.

Mes chers collègues, pour terminer, notre stratégie est claire, nous devons répondre aux besoins des Rennais et préparer l'emploi de demain. Il ne fait aucun doute que nous avons la capacité de relever collectivement ces défis et surtout d'assurer le développement durable et solidaire de notre territoire.

M. Hervé – Juste quelques observations sur les propos de l'Opposition. Premièrement, redire que le résultat 2014 -si on prend un peu de distance par rapport à ce résultat et qu'on le compare, non pas à l'année 2013, comme on est à un niveau de cycle politique plus long- est dans un niveau qui est bien supérieur à celui de 2009. Il faut être vigilant à ce que les interprétations se fassent sur des cycles au moins de moyen terme, voire de plus long terme, puisque le niveau d'épargne nette en 2009 était de 19,4 M€, il est quasiment de 27 M€ comme je le disais, en 2014. Donc, je vous invite à ne pas être trop excessifs dans le pessimisme qui est le vôtre.

Deuxièmement, vous dire que vous avez fait état d'une certaine impatience, parce que ce n'est pas au compte administratif qu'on va discuter des orientations budgétaires 2016, et encore moins du budget primitif 2016. Ce travail sera fait, et on le fera en temps et en heure, en rappelant que les orientations budgétaires, c'est un débat qui arrive au début de l'année 2016 et, en mars 2016, nous aurons à voter le budget 2016. C'est

Conseil municipal - Séance publique du 29 juin 2015
Transcription des débats

bien dans ce temps-là que s'inscrit l'ensemble du travail qu'on a à faire pour les années à venir.

Vous dire ensuite que vous avez une vision peut-être partielle de ce qu'est un budget et de vous en tenir au seul niveau de dépenses, qu'elles soient de personnel ou de subventions, ne rend pas compte des effets des dépenses de notre budget. Je pense notamment au personnel où vous indiquez une hausse sans prendre en compte que cette hausse est voulue politiquement, mais même de vos bancs quand on entend sur la petite enfance le nombre de places en crèche qu'on devrait créer. Là, on a créé des places en crèche, avec la crèche Loris Malaguzzi, et il est normal qu'on accompagne cette volonté politique des moyens pour la mettre en œuvre, et c'est bien le moins.

Le niveau de l'éducation est aussi un autre point sur lequel notre volonté politique est forte et, quand on parle du périscolaire et des hausses liées au personnel affecté à ce temps périscolaire, cela fait pleinement référence à ce qu'est notre volonté politique de satisfaire au savoir et à la diminution des injustices sociales, notamment liées à la naissance.

Et quand on a ces objectifs politiques, il est normal qu'on ait des sommes qui soient affectées. Alors, ce sont des dépenses, mais il y a aussi des recettes et, quand je disais vision partielle, il faut que vous ayez en tête les niveaux de recettes qui accompagnent aussi ces évolutions de dépenses de personnel. Je rappelais les recettes CAF, Caisse d'Allocations Familiales, pour les crèches et de l'État pour ce qui est du fonds d'amorçage pour les rythmes éducatifs. Ces deux recettes affectées sont à prendre pleinement en compte.

Et ensuite, cette volonté politique, vous rappeliez ce qu'était l'évolution des subventions, elles sont quand même portées par un élément important, et Sylvie Robert l'a rappelé, c'est l'attachement au Centre Communal d'Action Sociale et au niveau de subventions qu'on peut apporter à ce CCAS pour qu'il produise lui aussi de l'égalité sur notre territoire.

Donc, on veille à ce qu'est l'objectif ultime de notre compte administratif, de notre budget et peut-être de notre mission politique qui est la qualité de vie sur notre territoire et qui ne saurait être que le seul critère de réussite de notre projet politique.

Enfin, vous rassurer sur le capital in fine, parce que vous avez soulevé cette question sur le recours du marché obligataire. Effectivement, en 2020, on devra rembourser ces emprunts obligataires, mais il est bien évident que le niveau d'épargne brute qui doit nous permettre de couvrir ces emprunts in fine est pleinement prévu dans les perspectives financières des services et dans les budgets que nous aurons à voter dans les années à venir.

Mme la Maire – Avant que je mette les comptes de gestion aux voix, quelques éléments complémentaires rapides, si vous me le permettez. D'abord, pour remercier notre collègue Marc Hervé pour sa présentation et ses réponses précises mais remercier également, comme d'autres l'ont fait à juste titre avant moi, les services de la Ville, et en particulier, le service financier pour la qualité du travail réalisé, avec un salut particulier à Mme Goutany dont nous connaissons la compétence et l'investissement et qui s'apprête à quitter ses fonctions. Je voulais à cette occasion saluer le travail qu'elle a accompli au bénéfice de notre Ville.

Alors, la présentation des comptes administratifs, nous le savons, c'est à l'évidence un exercice obligé mais, comme l'a fait Marc Hervé avant moi, je crois que c'est aussi un moment de vérité qui permet à notre assemblée de disposer d'une vision claire de la réalité, de la santé financière de notre collectivité, et je veux insister sur ce point et insister sur le fait que, très précisément, nous le devons à la qualité de gestion de nos prédécesseurs.

Alors, bien évidemment, cela a été dit, ce budget a été élaboré sous la précédente mandature. Néanmoins, il permet de lire d'ores et déjà les lignes de force de notre projet municipal puisque, dès cette année 2014, il y a eu un certain nombre de décisions qui permettent d'affirmer le projet politique qui est le nôtre et pour lequel nous avons été élus et à affirmer, que l'une de nos priorités, c'est le choix d'un très haut niveau d'investissement. Cela a été salué dans le contexte actuel et malgré, effectivement, la diminution des dotations de l'État, nous accentuons la place dans le classement des villes qui investissent le plus. Nous ne le faisons pas d'ailleurs pour le plaisir d'un quelconque classement, mais bien parce que l'investissement accompagne le présent, les besoins, mais prépare aussi le futur et l'avenir de notre ville.

Je n'insisterai pas, mais quand même, sur la liste d'investissements à réaliser et sur le caractère tout à fait exceptionnel d'un programme qui propose de nouvelles écoles, de nouveaux équipements de quartier et, à eux seuls, ces projets pour lesquels nous avons consacré plusieurs millions d'euros d'investissements en 2014, symbolisent notre vision de la ville, celle d'une ville qui accueille, qui fait la priorité au service public, à la qualité du service public, avec l'éducation comme premier pilier de notre projet politique en faveur de l'égalité, mais aussi l'accueil des familles. Un chiffre qui n'a peut-être pas été cité mais qui permet de comprendre la dynamique de ce compte administratif, c'est la livraison de 1 530 logements l'année dernière, soit un résultat au-dessus de l'objectif que nous nous étions assignés et qui démontre, pour faire le lien avec les débats que nous avons eus précédemment, à quel point la priorité pour le logement se confirme dans la réalité de notre action. Nous serons d'ailleurs amenés à avoir d'autres débats sur la programmation des logements, non seulement dans le cadre métropolitain et dans l'élaboration du programme local de l'habitat, mais aussi dans le cadre municipal avec la révision de notre projet urbain qui est un enjeu important pour lequel nous avons acté de la mise en révision de notre programme local d'urbanisme et qui nous permettra de traduire un certain nombre de choix et d'orientations dans nos documents réglementaires.

Nous le ferons dans un souci d'associer au maximum la population, les experts d'usage et du quotidien que sont les habitants. Je voudrais insister sur cette dimension déjà présente dans ce compte administratif, cet attachement à la Fabrique Citoyenne comme mode d'enrichissement de nos politiques publiques et comme fils rouge véritable de notre mandat avec cette ambition de renforcer la démocratie locale. Nous l'avons vu dès 2014, nous le ferons et l'amplifierons en 2015.

Pour ne pas être trop longue, et encore moins exhaustive, je ne vais pas lister l'ensemble des réalisations menées dès 2014 et sur ce début d'année 2015. Je terminerai néanmoins en citant un chantier peut-être plus institutionnel et moins visible mais qui a néanmoins fortement mobilisé nos services, et je veux encore les en remercier. C'est bien sûr la transformation en Métropole pour laquelle Rennes a pris toute sa part en tant que ville centre de notre agglomération parce que, plus qu'un changement institutionnel ou un changement organisationnel, c'est une nouvelle étape de la construction intercommunale qui s'est ouverte à nous comme aux 42 autres communes de la Métropole avec cette volonté de renforcer le principe de solidarité entre nos communes, pour renforcer aussi nos

capacités collectives à agir. C'est le sens de cette métropolisation, non pas se métropoliser pour se métropoliser et, encore moins rayonner pour rayonner, mais être le plus possible à l'écoute des besoins des habitants et pouvoir anticiper l'avenir de nos territoires comme de nos habitants.

Enfin je voudrais, et Marc Hervé l'a très bien rappelé, parler d'un point essentiel que nous retrouverons comme fil rouge de l'ensemble de nos débats budgétaires, nous avons souhaité que chaque euro dépensé soit un euro utile aux Rennais. Je vois que certains ont appris la formule par cœur. Ces comptes administratifs traduisent pleinement la sobriété et l'efficacité que nous assignons à la dépense publique et un engagement qui se traduit aussi de manière simple et concrète avec le choix de la stabilité des taux d'imposition, que nous avons d'ailleurs renouvelé lors du vote du budget 2015. Et c'est en réalité un arbitrage en faveur du pouvoir d'achat des Rennais qui doit nous conduire à nous interroger toujours sur chacune de nos dépenses et vous aurez noté que cet effort se matérialise, dès 2014, avec une authentique volonté de maîtrise très forte des charges de dépenses courantes et avec le choix parallèle de préserver l'emploi public. Et de ce point de vue, je ne laisserai pas caricaturer la démarche "Service Public 2020" que nous avons engagée, ni dans un sens, ni dans l'autre d'ailleurs, pour dire que c'est une démarche dont nous trouverons la traduction dans l'élaboration du budget 2016, mais qui a d'abord pour objectif volontaire de tenir compte du nouveau périmètre financier des collectivités locales et de la manière dont elles participent au redressement des comptes publics. Certains pourront le faire, le regretter, néanmoins c'est une réalité qui s'impose à nous, en n'oubliant pas que les dotations des collectivités sont aussi des dépenses pour l'État et que ces dépenses pour l'État constituent, le cas échéant, des impôts pour les citoyens français que nous sommes, aussi bien que nous sommes des citoyens rennais.

Donc, nouveau périmètre financier et nécessité d'en tenir compte mais, d'abord et avant tout, nécessité en permanence de pouvoir s'adapter, de pouvoir moderniser nos organisations et de pouvoir être à l'écoute des Rennais pour que nos politiques publiques, nos services publics, soient en permanence à la hauteur des besoins qui nous sont remontés et à la hauteur des ambitions que nous nous fixons pour notre ville, pour sa qualité de vie, pour la qualité de l'accueil et pour la manière dont elle construit l'avenir. Je crois qu'il y a aussi tout cela dans notre compte administratif et je voudrais que chacun en ait totalement confiance, conscience aussi, en renouvelant mes remerciements aux uns et aux autres.

Rapporteur : M. Sémeril

Discussion :

M. Sémeril – Avec notre collègue, M. Berroche, nous vous présentons une délibération symbolique qui est celle de l'acquisition par la Ville de Rennes de la verrière située au Centre Commercial Italie, dans le quartier du Blosne. À travers cette acquisition, il s'agit de répondre à des problématiques de maintenance de la verrière qui subit les affres du temps et nécessite une intervention lourde, difficilement finançable par les copropriétaires. Cette acquisition est conduite également pour un motif de bonne gestion de l'espace, car à partir du moment où la Ville deviendra propriétaire de la verrière, nous pourrons en réglementer l'utilisation en appliquant le régime du droit des terrasses, ce qui permettra de délimiter clairement les espaces pour que les commerces puissent s'exercer dans de bonnes conditions et pour les habitants, de pouvoir rejoindre, par exemple, le square de Setubal de la station de métro Italie. C'est à l'euro symbolique qu'il vous est proposé d'acquérir cette verrière pour assumer toutes ces responsabilités et charges.

Pour conclure, cela vient aussi lancer une réflexion que nous aurons l'occasion d'aborder dans ce conseil, à savoir l'impérative nécessité de réfléchir à la question du commerce dans le cadre du renouvellement urbain du quartier du Blosne, qui fait partie des quartiers prioritaires de l'ANRU. D'ici quelques mois, nous reviendrons donc devant ce conseil pour vous présenter l'approche stratégique qui sera la nôtre concernant la question du commerce dans ce quartier.

M. Puil – Je veux dire que je suis particulièrement heureux de voir aboutir ce dossier que j'ai eu l'occasion d'initier dans le précédent mandat. Je veux aussi exprimer ma satisfaction par rapport au travail fait avec les copropriétaires de l'époque et le syndic. Je pense qu'il y a encore un certain nombre d'actions à mener, notamment pour mettre en place sur ce quartier le droit de préemption sur les fonds de commerce.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Rapporteur : M. Careil

Discussion :

M. Careil – J'espère, chers collègues, que vous avez pu participer à cet extraordinaire week-end de "Fous de danse", les 2 et 3 mai dernier, salle Vilar au TNB et sur l'esplanade Charles de Gaulle. On estime qu'il y a eu entre 2 500 et 3 000 Rennais et Rennaises à participer à l'évènement, la plupart du temps comme acteurs et, parfois, comme spectateurs.

Cette initiative du Musée de la Danse en collaboration avec les Champs Libres, sous la baguette de Boris Charmatz, qui a permis aux Rennais de découvrir la danse sous toutes ses formes -la danse contemporaine, la danse hip-hop ou la danse bretonne- a été surtout l'occasion, le dimanche de 12h à minuit, d'un moment exceptionnel de partage de l'art et d'une expérience artistique participative, ouverte à tous allant des néophytes, qui faisaient leurs premiers pas de danse, aux artistes confirmés qui guidaient la foule des danseurs. L'accès était libre et gratuit. Cela se passait sur la plus vaste de nos places publiques qui a vu, là, une de ses occupations la plus chargée de sens et de preuve de la capacité des Rennais à faire et à vivre ensemble en fêtant leur unité dans la diversité, celle qui fait d'un espace public un vrai espace commun. Nous avons déjà connu sur cette place des matchs de football et des concerts géants. Nous savons aujourd'hui que les Rennais aiment aussi s'y rassembler pour des pratiques artistiques collectives. Il y aura maintenant un avant et un après "Fous de danse".

Le coût de l'opération prévue à 250 000 € était financé par le Musée de la Danse sur son propre budget, par les Champs Libres, quelques recettes en billetterie pour les spectacles TNB et non des subventions exceptionnelles de la DRAC et de la Ville de Rennes.

Mme la Maire – Je nous inviterai, M. Careil, pour le compte-rendu, à revoir le bilan chiffré de cette manifestation, la presse locale ayant parlé de 10 000 participants. Il me semble que la division par quatre du chiffre est sans doute particulièrement excessive. Nous étions en tout cas très nombreux sur l'esplanade Général de Gaulle et la participation s'apparentait d'avantage aux 10 000 présents. Ce sera uniquement pour l'histoire laissée dans le compte-rendu.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Rapporteur : M. Careil

Discussion :

M. Careil – Pour compléter la présentation de cette délibération, je rappelle que l'association Electroni[K], connue à Rennes pour son festival "Maintenant", développe un projet culturel et artistique croisant les arts et les technologies.

Depuis 2001, l'activité de l'association est la production, la promotion et la diffusion de projets artistiques expérimentaux dans les domaines des musiques électroniques, du design, des arts visuels, des arts numériques et contemporains.

Pour cela, elle fait appel à des artistes locaux et internationaux qu'elle accueille en résidence, qu'elle accompagne sur plusieurs années, ou à qui elle passe commande pour une production d'œuvres.

Parallèlement, grâce à de nombreux partenariats locaux, l'association met en place chaque année plusieurs actions culturelles de sensibilisation, de médiation et de formation des habitants. Il s'agit pour l'association de susciter la curiosité des personnes, de stimuler leur goût pour l'inattendu, pour des expériences artistiques.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité, 1 conseiller ne prenant pas part au vote (M. Guiguen).

Rapporteur : M. Careil

Discussion :

M. Careil – Pour compléter la présentation de cette délibération, je rappelle que depuis l'ouverture du Jardin Moderne dans la ZI Lorient en 1998, l'association du même nom développe des activités pertinentes, participant à l'accompagnement vers plus d'autonomie et de capacité créative des porteurs de projets artistiques et culturels en lien avec les musiques actuelles.

À l'image des artistes et acteurs des musiques actuelles, cet accompagnement se veut riche, multiforme et évolutif. Riche de diversité et d'humanité, nécessairement multiforme car le plus adapté possible aux personnalités singulières à qui il s'adresse, évolutif parce que les cultures, dites actuelles, et leurs différents modes d'expressions sont, pour beaucoup, en phase d'émergence et souvent dans une posture alternative et nécessitent donc une remise en cause permanente de l'accompagnement.

L'association privilégie la rencontre pour nourrir les parcours des personnes. Chacune d'elle est accueillie avec autant d'attention et de respect qu'elle ait une pratique de loisir, un projet de professionnalisation, qu'elle soit déjà dans une pratique professionnelle ou qu'elle soit plus largement habitante du territoire.

Cette place donnée à l'interaction entre les dignités culturelles est au fondement même du projet de l'association et lui donne toute sa légitimité pour participer à l'intérêt général. Vous connaissez les activités mises en place au Jardin Moderne pour servir l'accompagnement des personnes et faciliter leur rencontre : répétition dans des locaux adaptés, filage de concerts sur scène, résidences d'artistes, séances de formation à l'enregistrement en studio, accueil et production d'évènements publics, actions culturelles avec des publics spécifiques, programme de formations personnalisées avec une priorité donnée à la maîtrise des nouvelles technologies, centre de ressources musiques actuelles et cluster pour dix-sept associations très actives et toutes créatrices d'emplois.

L'association compte plus de 700 adhérents, usagers du lieu, et multiplie les coopérations au-delà du secteur musiques actuelles traditionnelles.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Rapporteur : M. Careil

Discussion :

M. Careil – Comme pour les deux délibérations précédentes, il s'agit de renouveler la convention pluriannuelle d'objectifs entre l'association Trans Musicales et ses partenaires publics, dont la Ville de Rennes, pour les années 2015 à 2018, ainsi que les conventions financières de mise à disposition de locaux.

L'association développe son projet autour de la rencontre entre l'art et le public à travers un projet artistique donnant une place centrale aux musiques actuelles et un projet culturel œuvrant à l'affirmation de la diversité culturelle comme l'un des ciments de notre humanité.

L'activité de l'association s'articule autour de trois dynamiques de travail : la programmation artistique, l'accompagnement d'artistes et l'action culturelle. Elles sont mises en œuvre au travers de quatre initiatives : le festival annuel des Trans Musicales en décembre, la programmation de la saison de la salle UBU, l'action permanente de « Mémoires de Trans » qui met en valeur le patrimoine immatériel issu de la longue histoire du festival et le Jeu de l'ouïe, le programme d'éducation artistique et culturel de l'association.

En plus des missions définies par les partenaires publics, déjà inscrites dans la précédente convention et correspondant aux activités mises en œuvre jusqu'à présent, il est demandé à l'association Trans Musicales de renforcer ses coopérations territoriales dans le cadre de la nouvelle SMAC de territoire avec l'antipode MJC et le Jardin Moderne et de participer à la dynamique de co-construction entre acteurs culturels, initiée depuis deux ans par la démarche du Solima, schéma d'orientation pour le développement de lieux de musiques actuelles sur le bassin Rennais.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Rapporteur : Mme Phalippou

Discussion :

M. Guiguen - Puisque nous parlons de culture, de dons et de Bretagne, nous profitons de la délibération pour vous faire une suggestion.

Il y a maintenant une quinzaine de jours, les images de la basilique Saint-Donatien de Nantes, en flammes, ont fait le tour du pays. Elles ont suscité une émotion qui dépasse de très loin le seul cadre des rives de l'Erdre et je ne doute pas qu'elles ont attristé jusqu'aux plus revêches des cœurs rennais. Mieux qu'ailleurs, nous connaissons à Rennes le traumatisme du feu et son caractère potentiellement dramatique. Aujourd'hui encore, en 2015, nous subissons dans certains édifices du centre-ville les conséquences de l'incendie de 1720, quand il a fallu employer, pour reconstruire, des matériaux inadéquats.

L'incendie de cette basilique a fort heureusement pu être circonscrit, prévenant pour l'instant l'effondrement des voûtes et la destruction de son mobilier. Plus de peur que de mal. Nous y voyons cependant là une occasion, pour nous, Rennais, d'exprimer notre solidarité à l'égard de nos voisins nantais. Une participation, même modeste, artistique, symbolique, à la réfection de ce bâtiment, propriété de la Ville de Nantes, marquerait sans doute davantage les esprits de nos populations respectives que bien des conférences permanentes. Mme la Maire, l'idée est lancée !

Mme la Maire – J'ai eu l'occasion de prendre contact avec ma Collègue, Johanna Rolland, avec qui nous entretenons des relations régulières dans le développement des partenariats Rennes-Nantes, et je lui ai fait part de notre solidarité et de la manière dont cet incendie avait pu marquer au-delà de la seule population nantaise. Elle ne m'a aucunement sollicitée sur un appel à contribution. Je crois que chaque collectivité propriétaire aura à cœur de gérer la situation de ses propres édifices en sachant que nous intervenons aussi sur nos édifices culturels dans le cadre de notre politique d'investissements. À ce titre, outre le dédommagement assurantiel qui ne manquera pas d'intervenir, il y a un ensemble de subventions, notamment d'État, qui manifestent aussi la solidarité des Rennais, puisqu'une subvention d'État est possible grâce aux contributions collectives de chacun d'entre nous à travers l'impôt.

De même que nous avons accepté des dons, je ne doute pas que les dons individuels de chacun sont également les bienvenus. Je pense qu'il y a d'autres constructions à opérer avec Nantes, pour lesquelles nous connaissons les enjeux du rapprochement, que ce type d'opération. Nous ne manquons jamais à notre devoir de solidarité. Il apparaît que, là, en l'espèce, le projet sera conduit par la Ville de Nantes.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Rapporteur : M. Careil

Discussion :

M. Careil – Le Théâtre National de Bretagne louait le Théâtre de la Parcheminerie depuis quelques années, qui a notamment accueilli la programmation cinéma pendant la période des travaux, puis certains ateliers de l'École Supérieure d'Art Dramatique et des travaux des artistes associés.

La direction du TNB espérait jusqu'à l'été dernier que ses partenaires publics seraient favorables à l'accueil de deux promotions simultanément à l'école et à une quatrième année de formation, ce qui aurait nécessité des locaux supplémentaires à ceux de la rue Saint-Hélier et de la plaine de Baud. Le refus de l'État a amené le TNB à cesser la location du théâtre, encouragé par la Ville de Rennes qui souhaitait reprendre la main sur son utilisation et proposer à d'autres acteurs culturels de le faire vivre, comme nous le verrons dans une autre délibération.

Le TNB et la Ville de Rennes se sont donc mis d'accord pour que la subvention du TNB soit minorée de 50 000 €, montant qui lui permettait de louer le Théâtre de la Parcheminerie et d'en assumer les charges.

Mme de Villartay – Bien entendu, nous saluons cette petite économie dont la ville va pouvoir bénéficier. Mais je voudrais quand même profiter de cette délibération pour revenir encore une fois, désolée, sur les relations entre le TNB et le Théâtre de la Parcheminerie. Je sais que vous vous lassez un peu de ce sujet mais les Rennais attendent beaucoup.

Je rappelle brièvement les faits. En 2014, la Cour Régionale des Comptes relevait un manque de transparence dans la gestion du Théâtre de la Parcheminerie avec les intérêts croisés déjà évoqués, puisque la secrétaire générale du TNB, gérante du Théâtre de la Parcheminerie, était en charge de la signature du contrat de location qui liait le TNB au théâtre. Des travaux en plus avaient été effectués. On avait prévu 26 000 €, et finalement les travaux coûteront le double, mais on a surtout noté un manque de transparence, bien entendu au moment des municipales, lorsque les médias, les citoyens, les élus ont pu découvrir la proximité manifeste qui était entretenue entre la direction du TNB et la municipalité. Je rappelle donc l'envoi du fameux courriel à tous les adhérents du TNB, que le Tribunal Administratif a bien qualifié d'opération de propagande contraire à l'article L.52-1 du Code électoral.

Je rappelle que le TNB est une Société Anonyme d'Économie Mixte qui relève donc en partie du domaine public et est financée à hauteur de 62% par des subventions. Aujourd'hui, ce que l'on souhaite, c'est savoir ce qu'il en est des conclusions du rapport de la Cour Régionale des Comptes. On sait que certaines mesures ont déjà été prises, on le salue, on sait que ça va dans le bon sens. En revanche, ce qu'on souhaite savoir c'est si un règlement intérieur a été mis en place, comme cela avait déjà été évoqué, et où en est le projet de changement de statut juridique du TNB, dont on avait déjà parlé à plusieurs

reprises et qui est en projet depuis très longtemps, et qui pour l'instant n'a pas beaucoup avancé.

Voilà mes questions. Alors, bien entendu, on revient sur un dossier mais qui est très important dans la mesure où, encore une fois, il s'agit d'argent public et on espère que cela puisse avancer très prochainement. En tout cas on sera très vigilants sur ces questions-là.

Mme la Maire – Il semble, Mme de Villartay, qu'il vous tienne à cœur de faire un certain nombre de rappels. Alors, je me permettrai à mon tour, si vous le voulez bien, de faire quelques rappels. Je n'ai pas comptabilisé précisément le nombre de fois, mais pour un certain nombre de fois disons, vous faites référence à une affaire de contentieux électoral qui a été jugée, avec une décision qui a autorité de la chose jugée, pour laquelle personnellement je n'ai fait aucun commentaire. Je vous inviterai à considérer, presque un an et demi après le scrutin, que cette décision avec autorité de la chose jugée ne mérite pas de revenir devant notre Conseil municipal tous les deux mois.

S'agissant des chantiers que vous évoquez d'évolution institutionnelle du TNB, les travaux se poursuivent au conseil de surveillance. Je vous invite à y participer, puisque je crois que vous en êtes membre, et qui vous permettront, en toute transparence, d'avoir l'ensemble des informations données. D'autres éléments peuvent vous être transmis en qualité de membre du conseil de surveillance. M. Careil a eu l'occasion régulièrement de faire le point sur l'état d'avancement, suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes, puisque nous avons débattu de ce rapport, qu'un certain nombre de décisions avaient été prises, que leur mise en œuvre se confirment. Les évolutions institutionnelles sont, elles, discutées par l'ensemble des partenaires, puisque je vous rappelle que la convention qui nous unit avec le TNB est une convention non seulement votée par ce Conseil municipal, mais hexapartite, puisque l'ensemble des niveaux de collectivités sont engagés dans ce processus. Ces discussions ont lieu dans le cadre qui convient et seront discutées en conseil de surveillance avant que nous approuvions, comme il en est de raison et de droit, la convention hexapartite qui nous unit avec le Théâtre National de Bretagne. Lorsque cette convention sera négociée, le Conseil municipal en sera saisi.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité moins 13 abstentions (Groupe Alternance 2020).

Rapporteur : M. Careil

Discussion :

M. Careil – Pour compléter la présentation de cette délibération, je précise que, de janvier à avril 2015, l'association Centre de Production des Paroles Contemporaines a déployé ses activités artistiques et d'organisation du festival Mythos au Théâtre de la Parcheminerie. Jusqu'à cette année, l'association bénéficiait d'une mise à disposition gracieuse du théâtre par le TNB pour cette période de pré festival. La subvention exceptionnelle de 16 000 € a donc pour objectif de compenser le coût réel de location facturé par la SCOP la Parcheminerie pour les quatre mois d'utilisation.

Les associations Lillico et Comptoir du Doc, partenaires de la politique culturelle de la Ville de Rennes depuis plusieurs années proposent des programmations et actions artistiques dans différents lieux de la ville. Pour Comptoir du Doc, il s'agit de projections, de rencontres et de débats autour de films documentaires. L'association Lillico porte un projet artistique et culturel centré sur le jeune public. Elle propose une programmation événementielle lors du festival Marmaille et, à l'année, différentes actions culturelles à l'occasion de présences d'artistes, de temps de formation et de sensibilisation autour de l'accompagnement et l'éveil de l'enfant au spectacle vivant et enfin un accompagnement des artistes dans le domaine des arts de la scène en direction de la jeunesse. La Ville souhaite accompagner les deux associations dans l'expérimentation d'un projet de lieu partagé au Théâtre de la Parcheminerie. Les deux équipes vont investir le lieu du 24 août au 31 décembre 2015 pour y ancrer leurs projets respectifs et expérimenter des modalités de partage des espaces. Il leur a été demandé d'être attentives et ouvertes au projet d'autres acteurs rennais qui pourraient se dérouler occasionnellement dans le Théâtre. Le soutien financier de la Ville vise exclusivement à permettre la compensation du coût de location du lieu, soit 17 000€, équivalent à quatre mois plus une semaine de location.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Rapporteur : M. Léziart

Discussion :

M. Le Brun – Mme la Maire, vous avez fait part au début de ce conseil de la réorganisation de votre exécutif, merci de nous en avoir informés. On pourrait gloser pendant plusieurs minutes et refaire le passé, ce n'est pas cela qui m'intéresse. Je voudrais bien comprendre la répartition donnée aujourd'hui sur le dossier du sport. J'ai bien compris que M. Léziart allait prendre les responsabilités pleines et entières de ce dossier –à titre personnel, je m'en réjouis- et j'attends, qu'en septembre, nous puissions avoir une visibilité sur le dossier du sport. Je trouve que ce dossier est dans une gestion au mois le mois, depuis votre arrivée aux affaires et aux responsabilités, cela manque de stratégie. En échanges, bien souvent, je ne crois pas qu'on ait vraiment de grandes divergences de point de vue sur ce qu'est en train de devenir le sport amateur de haut-niveau. Je l'ai dit, et je le répète publiquement, l'objectif n'est pas d'être dans la polémique, mais dans la co-construction si c'est nécessaire. On a besoin d'avoir une vision, et je trouve que nous ne l'avons pas. Donc, viendra le temps de l'été, il arrive ou il est arrivé, le temps du repos de nos régnants, mais la rentrée devra être studieuse sur ce dossier. En tout état de cause, je sais que beaucoup d'acteurs du monde associatif sportif l'attendent et nous serons vigilants sur les orientations que vous voudrez bien donner à ce dossier dans les cinq années qui restent de votre mandat.

M. Léziart – Le dossier du sport amateur de haut-niveau, et d'ailleurs je pense qu'il faudrait dire du sport de haut-niveau, parce que la frontière n'est pas simple entre le sport amateur de haut-niveau et le sport semi-professionnel, en volley par exemple. Ceci étant, effectivement, c'est un dossier compliqué parce que, aujourd'hui, c'est sans doute la dimension sportive qui est dans la situation la plus délicate pour des raisons simples, les déplacements sont longs, on commence à recueillir des sportifs qui sont au moins défrayés, il y a une masse d'argent considérable. Il faut y réfléchir très sérieusement et cela fait partie des devoirs de vacances, n'avez crainte, en septembre, on en reparlera.

M. Le Brun – Inaudible

Mme la Maire – Mais nous pourrions ajouter, M. Léziart, que la réflexion est largement engagée avec les associations elles-mêmes. J'ai moi-même ouvert, il y a quelques mois, des Assises du sport qui étaient consacrées à la question du haut-niveau amateur, ou pas, mais en l'occurrence avec des associations qui proposent de l'offre en matière de sport de haut-niveau. Cela a été l'occasion de la mise en place de groupes de travail en partenariat notamment avec l'Office des Sports. Les associations y sont pleinement associées, et savent où en est l'avancée de nos travaux sans la moindre ambiguïté.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

DCM 2015-0261 - Sports et jeunesse – Autre action en faveur de l'enfance - Association "Scouts et Guides de France" - Contrat de mission – Renouvellement - Subvention - Modification de la délibération attributive de subventions

DCM 2015-0265 - Sports et jeunesse – Action socio-éducative – Provision fonds de fonctionnement et projets – Deuxième affectation de crédits 2015

DCM 2015-0329 - Administration générale – Information - Communication - Radios locales et Club de la Presse - Provision Soutien à l'information - Affectation des crédits 2015

Rapporteur DCM 2015-0261: Mme Briéro

Rapporteur DCM 2015-0265: M. Lahais

Rapporteur DCM 2015-0329: Mme Robert

Discussion :

M. Le Gargasson – Sur cette délibération, notre intervention ne vous surprendra pas et vaut également pour les délibérations à venir n°265 et 329. Ces délibérations montrent une nouvelle fois qu'on a un problème de conception de la laïcité dans les politiques publiques rennaises, à notre sens. Ces politiques, bien que légales, ne respectent pas l'esprit de la loi de 1905.

Comme c'est le cas régulièrement, malheureusement, nous nous apprêtons donc à verser des subventions à des associations clairement religieuses, comme l'Action Catholique des Enfants d'Ille-et-Vilaine, les Scouts Unitaires de France, ou encore l'Association de Femmes Musulmanes Al Houda. Ces subventions s'élèvent à plusieurs milliers d'euros.

Mais encore plus ennuyeux, critique, la délibération que nous sommes en train d'étudier propose d'établir un contrat de mission avec l'Association des Scouts et Guides de France pour une durée de trois ans et d'un montant de 20 000 €. Les missions seront notamment de favoriser les jeunes à construire leur personnalité ainsi que leur formation à la citoyenneté. Ce n'est pas, à notre sens, aux mouvements religieux de s'occuper de cette mission puisque ce sont des organisations prosélytes. Il ne nous viendrait pas à l'idée de financer des partis politiques pour favoriser et aider les jeunes à construire leur personnalité. Il en va de même pour les Scouts de France ! Nous sommes allés sur le site internet des Scouts et Guides. Les choses sont claires, on nous y invite à « la découverte de Dieu, à la proposition de la foi catholique ». Pas d'ostracisme là-dessus, chaque personne peut faire ce choix de rejoindre ces scouts là, mais ce n'est pas le rôle de la puissance publique que de leur donner une mission éducative, ni de les subventionner.

Les événements de janvier dernier ont entraîné un regain d'intérêt pour la laïcité avec notamment la constitution, ici même à Rennes, de commissions consultatives

sur ce sujet. À notre sens, nous aimerions que désormais cette valeur fondatrice de notre République ne soit pas un mot faible et vain.

Les conclusions du rapport sont adoptées par 57 voix pour et 2 voix contre (Parti de Gauche). (DCM 2015-0261)

Les conclusions du rapport sont adoptées par 56 voix pour, 2 voix contre (Groupe Parti de Gauche) et une conseillère ne prenant pas part au vote (Mme Krüger). (DCM 2015-0265)

Les conclusions du rapport sont adoptées par 59 voix pour et 2 voix contre (Groupe Parti de Gauche). (DCM 2015-0329)

DCM 2015-0276 - Interventions sociales et santé – Provision aide aux syndicats pour formation et personnel - Affectation de crédits 2015

DCM 2015-0277 - Interventions sociales et santé – FSU – UNSA - Modification de la délibération attributive de subventions 2015

Rapporteur DCM 2015-0276 et DCM 2015-0277: M. Chardonnet

Discussion :

M. Le Gargasson - Cette délibération est cohérente avec ce qu'avait annoncé le budget primitif ou la décision prise au moment du budget primitif de 2015, de ne pas accorder de subventions à plusieurs syndicats ainsi que de minorer de 7000 € celle accordée à la Force Ouvrière. Les deux syndicats qui n'ont pas de subventions sont la CGT et la CDFT.

Les organisations syndicales, même en ayant une situation financière stable, sont bien trop indispensables aujourd'hui dans le contexte actuel pour ne pas être soutenues financièrement. Une mairie qui se dit de Gauche est une mairie qui à la fois écoute les syndicats et surtout concourt à leur renforcement, car ceux-ci ont un rôle majeur dans l'émancipation et la défense des salariés. Il est donc indispensable de les soutenir, en toute indépendance.

Mon intervention vaut aussi pour la délibération n°0277 et à la lecture de celle-ci on a une question sur cette délibération. Il est mentionné que deux syndicats, l'UNSA et la FSU, vont voir leurs subventions augmenter de 822 € pour 2015 compte-tenu du fait que «l'utilisation des subventions est conforme aux attentes de la Ville». Cet élément nous interroge. Nous avons posé la question en commission, nous n'avons pas eu de réponse précise. La Ville, toute collectivité, tout employeur, n'a pas à avoir d'attentes vis-à-vis des syndicats. Ceux-ci sont indépendants et mènent leurs actions, parfois dans la collaboration, la coopération, parfois en contradiction avec les collectivités. Nous aimerions avoir une réponse sur ce que sous-tend cette observation dans la délibération.

Cette vision du rôle des organisations syndicales, ainsi que des coupes dont plusieurs d'entre-elles sont victimes, nous poussent à nous opposer à ces deux délibérations, la 0276 et celle qui suit, la 0277.

M. Chardonnet - Je me suis largement exprimé sur l'aide aux syndicats, je pense que personne ne doute que cette décision que nous avons prise pour une année concernant trois syndicats est une décision très particulière et que le soutien que nous leur apportons ne bougera pas. L'explication de ces deux délibérations est simple, il y a une clé de répartition pour gérer et répartir ce fonds et quand vous baissez les subventions d'un ou plusieurs de ces syndicats, cela provoque un effet en chaîne sur les autres. Il nous faut donc rectifier tout simplement par rapport à d'autres organisations syndicales pour lesquelles nous avons décidé de ne pas faire baisser la subvention. C'est un peu technique mais c'est cela l'explication de ces deux délibérations indispensables.

Sur le point que vous posez, vous avez trouvé la réponse dans le compte-rendu de la commission. Cher collègue, il est bien précisé que cette phrase signifie que l'examen comptable des pièces est conforme. Cela ne signifie rien d'autre. Nous sommes là dans un rapport normal avec une association qui touche des subventions publiques et qui doit rendre compte de leurs usages à travers la mise à disposition des pièces comptables obligatoires et indispensables. Je crois qu'il n'y a pas d'autre interprétation à donner à cette phrase.

Les conclusions du rapport sont adoptées par 57 voix pour et 2 voix contre (Groupe Parti de Gauche). (DCM 2015-0276)

Les conclusions du rapport sont adoptées par 57 voix pour et 2 voix contre (Groupe Parti de Gauche). (DCM 2015-0277)

Rapporteur : Mme Briand

Discussion :

Mme Faucheux – Sur cette délibération, nous nous abstiendrons. Nous savons la difficulté et le coût que représente la mise en accessibilité des ERP, mais nous ne pouvons que constater l'esprit de la loi de 2014 et des décrets afférents, notamment celui qui permet une prorogation des dossiers AD'AP, et de reporter encore la même mise en accessibilité des bâtiments accueillant du public, bien au-delà de 2015.

Douze ans pour certains, c'est long, c'est trop long. Ce déni de citoyenneté n'a que trop duré. Si le cadre budgétaire qui est le nôtre ne nous permet pas d'avancer beaucoup plus vite, nous ne pouvons que déplorer que ces travaux n'aient pas été engagés lors de périodes budgétaires beaucoup plus fastes. Ce report risque de paraître insupportable à nombre de personnes en situation de handicap ou de dépendance liée à la vieillesse et qui attendent tout simplement l'application effective de la loi de 2005.

Mme Briand – Je n'ai rien de particulier à ajouter. Je pense qu'il y a vraiment un esprit de réalisme à observer et ces travaux de programmation se sont faits avec le Collectif Handicap 35. Effectivement, il faut tenir compte du travail que cela engendre. La Ville de Rennes fait partie des premières villes françaises en matière d'accessibilité, nous n'avons pas à rougir. Nous sommes réalistes dans nos travaux.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité moins 11 abstentions (Groupe Ecologiste).

Rapporteur : Mme Saoud

Discussion :

M. Plouvier – Compte-tenu de l'actualité récente en matière de sécurité à Rennes, je souhaiterais revenir sur les événements qui ont malheureusement ponctué la vie rennaise ces dernières semaines.

Je suis particulièrement inquiet. Depuis le début de votre mandat, notre groupe n'a cessé de vous avertir quant à l'insécurité à Rennes. Et pourtant, cela fait plus de quinze ans que nous vous alertons, vous et vos prédécesseurs. Les faits sont là, le cadre de vie à Rennes continue de se dégrader un peu plus chaque mois, années après années.

Alors, posons la question, pourquoi ? La réponse est à la fois simple et longue.

Simple, car depuis plus de quinze ans, vous entretenez une culture de l'excuse permanente. Vous n'apportez aucune solution viable aux Rennais en matière de sécurité, votre politique se limite à des mots, des imprécations et le tout baigne dans la communication.

Longue, parce que votre politique de lutte contre l'insécurité est restée au point mort depuis plus de quinze ans. Ainsi, déjà, en 2001, une élue « Verte » parlait de cette présence policière qui « contribue à développer une tension permanente et infantilissante ». Votre erreur est d'accorder toute votre attention à la prévention, c'est une constante depuis que la Gauche est au pouvoir dans cette ville. Pour toute réponse, vous utilisez un métalangage abstrait fait de prévention, de sensibilisation, d'information ou encore de perception des symptômes de rupture avec la société, quand ce n'est pas la médiation, le sentiment d'insécurité, la mixité sociale. Rappelons-nous les propos d'Edmond Hervé qui, lors d'un conseil municipal en 2000, parlait de l'insécurité comme d'une chimère ! Et quand vous êtes à court d'arguments vous rejetez la faute sur l'État, surtout lorsqu'une majorité de Droite est au pouvoir.

Plus récemment, en début d'année, lors de la présentation de la stratégie du CLSPD, nous avons averti que, sur le fond, le CLSPD tel que vous l'envisagez, ne permet pas d'endiguer la montée de l'insécurité à Rennes. Nous vous avons rappelé que le nombre de faits de violence et de destruction augmente significativement chaque année, +27.9% de dégradations en 2013. En 2000 on relevait environ 928 faits de violences à Rennes contre 1 444 en 2013. De même pour les faits liés aux stupéfiants, en 2000 on en relevait 358 contre 522 en 2013, là encore l'augmentation est significative. On vous avait fait remarquer notamment que les jeunes étaient, depuis 2007, de plus en plus mis en cause dans les faits de délinquance.

Les événements qui se sont déroulés sur la dalle Kennedy, ou bien les descentes en plein centre-ville, montrent que cette insécurité s'accélère lentement mais

sûrement. On peut légitimement craindre qu'ils soient de plus en plus fréquents dans notre ville.

Comme je le rappelais tout à l'heure, à Rennes, les faits de violence sont passés de 928 en 2000 à 1 444 en 2013, tandis que les faits liés aux stupéfiants sont passés de 358 en 2000 à 522 en 2013. Plus récemment, entre 2011 et 2012, les faits de délinquance ont augmenté de 8,6% dans le quartier de Villejean et de 2,2% au Blosne. De l'avis des habitants, le climat est de plus en plus tendu dans certains quartiers, y compris sur une place aussi centrale que celle de République.

Mme la Maire, nous vous demandons encore une fois de bien vouloir écouter les Rennais et de prendre en compte ce qui, j'espère, vous l'aurez compris, n'est pas un sentiment, mais une réalité difficile que vous avez le devoir et le pouvoir d'endiguer par des mesures fermes.

M. Chadonnet – M. Plouvier, c'est l'apocalypse à vous entendre. C'est quand même étonnant, et j'avoue que j'ai un peu de mal à suivre les méandres de vos prises de positions. J'ai souvenir de votre intervention, ici même, le 19 janvier dernier, où notre stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance a été votée à l'unanimité, donc par vous-même, et où vous teniez, pour une large part, un autre discours. Je vois bien comment vous essayez de surfer et d'instrumentaliser, comme on dit, un certain nombre de faits que personne ne nie. Mme la Maire s'est suffisamment exprimée avec rapidité et clarté sur ces faits pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté aux yeux de personne. Vous essayez donc de surfer dessus pour qu'on parle sans doute un peu de vous.

J'aimerais objectiver ce que vous dites, y compris sur des chiffres, parce que c'est trop facile de lancer trois, quatre chiffres que personne ne va vérifier. Je voudrais repartir de vos méandres et des deux derniers communiqués qui sont sortis dans la presse, en l'occurrence dans Ouest-France. Le premier, c'était le 23 et 24 mai, il concernait la venue du Ministre, M. Bernard Cazeneuve, et était intitulé « une opération de communication du Parti Socialiste ». Le second, c'était le 11 juin dernier, où vous demandiez un état des lieux avec une réunion du CLSPD. Je dis les méandres, parce que je suis partagé. Il y a des fois où vous émettez des points, que je considère comme positifs, et après vous repartez dans une espèce de discours apocalyptique dont je ne comprends pas le sens. J'avais retenu dans vos déclarations deux points positifs qui me plaisaient bien et je me disais qu'il y avait quand même une forme de reconnaissance -je ne vais pas oser dire de découverte, encore que je me le demande- vis-à-vis de deux outils qui existent depuis très longtemps, qui fonctionnent très bien, dont on parle tout le temps et encore dans les délibérations qui sont passées tout à l'heure. Le premier outil, c'est l'Observatoire de la délinquance, assuré et animé par l'APRAS depuis une quinzaine d'années, qui donne des chiffres précis regroupant ceux de la police, de la gendarmerie, de la justice et des services sociaux. On les connaît, ils sont précis et je note que vous y faites référence. Deuxième chose que vous semblez reconnaître, c'est le CLSPD. Combien de fois vous ai-je entendu dire que le CLSPD ne servait à rien, c'était plutôt cela votre discours, que c'était une espèce de comité Théodule, je ne sais pas si c'est l'expression que vous avez employée, mais en gros c'était cela. Là, je lis quand même : « nous, élus du groupe Alternance 2020, demandons la réunion du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, le plus rapidement possible -c'est le 11 juin- afin d'établir un véritable état des lieux ». Je prends acte de ces points positifs.

Ceci dit, ça ne dure pas. Si je regarde d'abord sur les chiffres, vous avez pris conscience qu'il y a avait l'Observatoire de la délinquance, mais vous prenez soin de choisir vos chiffres. Je peux vous en donner trois autres, il aurait été intéressant de prendre les chiffres entre 2013 et 2014, mais je vois bien pourquoi vous ne l'avez pas fait. Par exemple, sur le Blosne, c'est la période où a été mise en place la ZSP, et là les chiffres changent complètement, je suis désolé de vous le dire, le Préfet et la Maire l'ont maintes fois affirmé depuis un an, dans leurs conférences de presse. Le Ministre les a repris, mais c'est bizarre, vous n'en parlez pas.

Je vous propose juste quelques chiffres, je ne vais pas être très long. Tout d'abord, je pense qu'il aurait été intéressant que vous vous basiez sur la longue durée et pas sur trois, quatre ans. Je vais vous donner le chiffre global de la délinquance sur Rennes, entre 2002 et 2014, douze ans de travail, de prévention, de médiation, de répression aussi, de l'ensemble des partenaires. Les chiffres sont sans ambiguïté, 2002, c'est 19 333 faits de délinquance sur Rennes, 2014, c'est 13 892. Je pense que les chiffres parlent d'eux-mêmes, je n'en rajouterai pas. Ce qui ne veut pas dire, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté dans mon propos, qu'il n'y a plus de difficultés sur Rennes, il y en a même de nouvelles, je vais le redire. Il est clair que l'irruption du trafic de drogues, sous les formes violentes qu'il a pris récemment, est un phénomène que nous prenons bien évidemment en compte. On ne va pas se masquer les yeux par rapport à cela. Mais, il est clair que la tendance générale sur la ville de Rennes, sur douze ans, c'est une baisse notoire des faits de délinquance, 19 333 à 13 892.

Ensuite sur deux quartiers, vous nous citez le Blosne et Villejean. Vous avez raison, je pense que ce sont les chiffres intéressants. Vous nous avez donné la progression entre 2011 et 2012, je ne conteste pas. Je vais vous donner les chiffres entre 2013 et 2014, fonctionnement de la ZSP pour le Blosne et début du fonctionnement des équipes dédiées de police municipale pour Villejean. Je vous rappelle en effet, car vous semblez l'avoir oublié, que cela fait plusieurs mois qu'il y a sur le terrain une équipe dédiée spécifiquement. Je reparlerai un peu plus loin de l'effort que va faire aussi la police nationale, cela a été annoncé publiquement. Le Blosne, entre 2013 et 2014, c'est -18,1%, et on est très loin des +2,2% que vous avez annoncés, qui étaient réels à l'époque, mais c'est justement pour cela qu'a été mise en place la ZSP. Pour une fois, admettez qu'il y a là un dispositif qui fonctionne, qui est à la fois un dispositif de présence d'une police de proximité et d'un travail en commun des acteurs sociaux du quartier, ancien, qui continue, mais qui s'est renforcé avec la ZSP et qui provoque son effet. Sur Villejean, c'est plus récent, on est dans un dispositif de type ZSP qui n'est pas encore abouti, vous le savez, mais c'est pareil, les chiffres ont baissé entre 2013 et 2014, c'est -3,1%. Voilà ce que je souhaitais dire sur les chiffres. On ne choisit pas les chiffres qui intéressent, on présente ceux qui correspondent à la situation que nous vivons actuellement, en tous les cas les plus récents. Je ne peux pas vous donner les chiffres de 2015, on est à la moitié de l'année. D'après les indications, notamment sur le Blosne et Villejean, je pense que la tendance n'est pas mauvaise, même s'il y a ces phénomènes nouveaux dont je reparlerai.

Sur les chiffres, je m'arrête là. Je vous rappelle simplement les derniers chiffres du Ministère de l'Intérieur, qui datent de 2012, en ce qui concerne le classement des grandes villes de France, les trois villes en tête c'était Angers, Dijon et Rennes. Ce sont les trois villes dans lesquelles les faits de délinquance toutes catégories confondus, faits de violences, cambriolages... sont, et de loin, les moins importants. Nous restons dans cette fourchette. Le but n'est pas de s'en glorifier mais de rappeler qu'il y a là un terreau rennais

qui s'appuie sur une expérience de prévention, médiation et répression, ancienne qui, je crois, fonctionne bien.

Sur l'opération de communication du Parti Socialiste, je vous rappelle que c'est un Ministre de la République qui est venu et que nous sommes des élus de la République. La Maire et les élus concernés étaient donc là en tant qu'élus de la République pour recevoir un Ministre de la République. Cela me paraît le minimum. Le but était simple, il était d'affirmer clairement que Villejean n'est pas une zone de non-droit, comme d'ailleurs partout à Rennes. Il n'y a pas de zones de non-droit à Rennes, la police est présente. Les principaux services de l'État ou des collectivités territoriales sont présents. Cela a été fait, la République est partout, cela a été dit, c'était essentiel.

Autre sujet intéressant, vous l'avez dit tout de suite, vous évoquez le sentiment d'insécurité. Je vous cite, vous vous adressez à nous : « combien de défilés ministériels avant que la Majorité municipale reconnaisse enfin qu'il existe de l'insécurité à Rennes et que ce n'est pas un simple sentiment d'insécurité ». Il faut quand même être culotté pour dire cela publiquement ! Vous faites très fort ! Je vais toujours à mes sources, c'est le Conseil municipal du 19 janvier, adoption de la stratégie territoriale. Je vais vous citer, M. Plouvier, il me paraît difficile que vous ayez oublié ce que vous disiez à l'époque, qui est légèrement en contradiction avec ce qui est dans le communiqué. Vous dites, par exemple, que "vous saluez le travail formidable des policiers pour diminuer l'insécurité et le sentiment d'insécurité". Vous faites bien la distinction, vous dites bien qu'il y a les deux choses, comme nous le disons depuis des années. Plus loin, « ce sentiment d'insécurité concerne par priorité les plus vulnérables, les personnes âgées, les personnes seules, les personnes isolées et tous ceux qui n'ont pas les moyens de se défendre ou ne savent pas qui alerter ». Les choses sont claires, ne les transformez pas. Évidemment qu'il y a des faits d'insécurité forts et réels, et ce qui s'est passé entre Villejean et la place de République, il y a quelques semaines, est un fait d'insécurité avéré, inacceptable. Il est clair que le sentiment d'insécurité est reconnu par tout le monde, et ne dites pas que je suis dans une politique de l'excuse, j'oubliais ce mot, cela fait longtemps que vous ne nous avez pas refait le coup de la politique de l'excuse, c'était plutôt d'ailleurs M. Caron qui employait cette terminologie il y a quelques années. Toutes les enquêtes, notamment de victimisation, montrent que c'est quelque chose de très fort, qui s'est considérablement développé. Ce sentiment a une face objective et une face subjective, on ne va pas dire le contraire. Il a une face objective parce qu'il correspond à des faits réels d'insécurité que des gens peuvent avoir vécus et qui les mettent en insécurité, qu'on soit d'ailleurs personnes âgées ou non et puis, il est vrai que chez certaines personnes plus isolées, âgées ou autres, il y a ce sentiment qui a un côté sans doute très subjectif mais que je me garderai bien de rejeter. Je considère qu'une personne âgée qui ressent ce sentiment d'insécurité, même si elle n'a pas été elle-même attaquée, même si elle n'a pas assisté à ce genre de phénomènes, c'est une réalité que je dois prendre en compte, je dois penser à elle. Pour avoir reçu beaucoup de gens, comme vous-mêmes chers collègues lorsque vous tenez les permanences, combien sont venus me parler de la place de la République sans avoir vécu de faits réels, attaques ou agressions, mais me disant qu'ils avaient ce sentiment subjectif, mais réel, excusez-moi si ce que je viens de dire n'est pas très scientifique. Je pense que vous ne pouvez pas dire le contraire. En tous les cas, j'avais été heureux au moment du débat sur la stratégie que vous reconnaissiez enfin que cela existait. Mais, visiblement, vous êtes un peu revenus en arrière.

Dernier point, ce que vous dites autour du rôle du CLSPD, le 11 juin, après ce qui s'est passé un soir à Villejean et le lendemain avec une bande qui descend sur la place de République : « la mobilisation de tous les moyens humains doit être mise en

place -donc, sous-entendu, elle ne l'est pas- réunion immédiate du Conseil de Prévention de la Délinquance, la sécurité des Rennais doit être la priorité de l'équipe municipale et nous veillerons à ce qu'enfin elle le devienne, c'est aussi cela le Vivre ensemble ». Donc, en clair, à vous entendre, j'ai le sentiment que nous n'avons rien fait.

Alors, sur le CSLPD, je peux vous rassurer. Il s'agit plus précisément de ce qu'on appelle le Comité restreint qui réunit la Maire, le Préfet et le Procureur de la République. Il s'est réuni dans la foulée de ce qui s'est passé et a pris un certain nombre de décisions. Je ne vais pas vous lire tout le communiqué de presse publié à la suite et qui exprime ce qui a été décidé avec trois points très clairs. Premièrement, « les patrouilles de police ont été immédiatement renforcées à Villejean et à République ». Deuxièmement, « à compter de ce week-end -nous étions le jeudi soir si je ne me trompe pas, Mme la Maire- les forces mobiles viendront renforcer les effectifs locaux ». Vous avez pu le constater dans la foulée et tout le monde a pu les voir sur Villejean, une demie-compagnie de gardes mobiles et ensuite une compagnie de gardes mobiles, et également après, sur la place de la République, sur deux endroits. Troisième décision, et je veux quand même en terminer par là, « par ailleurs, l'État, l'autorité judiciaire et la Ville de Rennes poursuivront les efforts engagés en faveur d'une amélioration durable de la sécurité -car, bien évidemment, le travail à court terme n'a de sens que s'il est en permanence appuyé sur un travail à moyen et long terme, qui est ce travail de prévention, d'éducation, de mise en cohérence des choses que nous menons depuis des années, que les acteurs des quartiers mènent depuis des années et qui continue- et, très concrètement, cela se traduira par l'affectation prochaine de huit policiers fidélisés sur ce secteur, par la mise en place de patrouilles mixtes entre les deux polices, nationales et municipales et par une lutte déterminée contre les trafics de stupéfiants dont l'un des plus actifs a été démantelé en mai 2015 à la suite d'une enquête minutieuse de la Sureté Départementale de Rennes ». Vous ne pouvez pas nier que dans la semaine qui suivait la visite du Ministre, M. Cazeneuve, il y a eu une très importante opération de police, un matin, qui a permis de retirer de la circulation, j'en viens à cette expression, les principaux responsables du trafic sur Villejean.

Donc, tout le monde est au travail. Quand même, M. Plouvier, oser nous donner des leçons, vous, représentant de la Droite, sur la question des effectifs de sécurité. Cela a été dit tout à l'heure, mais pas le chiffre, il faut que tout le monde l'ai en tête. Entre 2007 et 2012, c'est court, vous voyez qui est au pouvoir, je ne vais pas donner de nom, 13 000 postes d'agents de sécurité, c'est-à-dire policiers et gendarmerie, en moins. C'est énorme. Et, on vient nous dire et nous donner des leçons sur ce sujet. Faut-il rappeler que dès l'arrivée de François Hollande et du gouvernement de Gauche, nous avons aussitôt stoppé la baisse, et peu à peu, commencé à remonter la pente, mais vous voyez le temps qu'il faut, 13 000 emplois disparus, c'est énorme. Moi, je vois là une concrétisation, je veux saluer votre efficacité, Mme la Maire, auprès des services de l'État, pour obtenir à Villejean des postes supplémentaires, comme nous l'avons obtenu une année avant au Blosne, et je vous rassure, nous n'avons pas oublié, Mme la Maire, que Maurepas était également, si je puis dire, sur la ligne de départ et, là-aussi, des questions se posent.

Voilà ce que je souhaitais vous rappeler sur quelques orientations. Pour terminer, je vais m'autoriser à me citer, c'est un article de Ouest-France du 22 mai dernier. J'employais deux termes, c'était un peu rapide et je n'étais pas sûr que le journaliste allait les reprendre, mais il les a repris. Pour que les choses soient efficaces, en tous les cas face à ces situations extrêmement dures et difficiles de trafics de drogues qui émergent avec des faits de violences que nous n'avions pas connus jusqu'à maintenant à Rennes et qui nous obligent, je vous le redis chers collègues, à passer un braquet supplémentaire -qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, je n'ai jamais dit que nous allions inverser la machine, je dis toujours

qu'il faut raisonner à court terme et à long terme dans de la répression et de la prévention et c'est quand les deux fonctionnent, l'ensemble de la chaîne, que les choses avancent bien- je disais, je termine là-dessus, « il faut du bleu sur l'espace public » et je disais, « il ne faut pas mollir », c'est-à-dire qu'il faut avoir une action continue, volontaire et permanente.

Mme la Maire – Merci, M. Chardonnet, de vos propos forts, clairs et précis qui rappellent notre engagement constant, permanent, quotidien, en faveur de la sécurité des Rennais, loin des communiqués contradictoires, des effets de manches, ici ou ailleurs, et des tentatives de récupération politique. Ce qui nous guide au quotidien, c'est les Rennais, leur sécurité, la qualité de vie et ce n'est pas de vouloir utiliser tel ou tel chiffre, tel ou tel propos, uniquement à des fins politiques. Je peux vous dire, que nous n'avons pas attendu vos déclarations pour être mobilisés de façon permanente, dans des actions concrètes qui produisent un certain nombre de résultats et nous continuerons cette vigilance.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

DCM 2015-0286 - Aménagement et services urbains, environnement – Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) - Fixation des tarifs année 2016 – Ajustement de la taxation de certains dispositifs

DCM 2015-0287 - Aménagement et services urbains, environnement – Plan Local d'Urbanisme et Règlement Local de Publicité – Poursuite des procédures administratives engagées

Rapporteur DCM 2015-0286 : M. Hervé

Rapporteur DCM 2015-0287 : M. Sémeril

Discussion :

M. Hamon - À l'occasion de cette délibération sur la procédure de révision du règlement local de publicité, je voudrais évoquer ici l'exemple de Grenoble qui nous prouve que la publicité dans les rues d'une ville n'est pas une fatalité, loin s'en faut. Un sondage SOFRES de 2013 affirme que 73 % des Français trouvent la publicité envahissante et que 85 % d'entre eux la considèrent comme intrusive.

À Rennes aussi, il est important de supprimer l'affichage publicitaire. Nous pensons ici aux panneaux publicitaires lumineux disposés aux quatre entrées de la ville. Certaines communes de la Métropole ont déjà fait le choix de ce genre d'affichage agressif et énergivore. Nous souhaitons que Rennes s'engage contre de telles pratiques car supprimer la publicité vise également différents objectifs : embellir la cité, développer l'expression citoyenne plutôt que la communication des grandes marques ou des centres commerciaux, redonner de la place à la nature en ville, privilégier le commerce de proximité et enfin protéger les jeunes générations, cibles privilégiées du matraquage des grandes enseignes qui incitent à la consommation. Son but est ainsi de rendre à notre ville sa dimension humaine.

Les communes de Rennes Métropole, dans le cadre d'un PLUI, se doivent donc de respecter les critères de densité, de format et d'intensité lumineuse et la révision du règlement local de publicité doit prendre en compte les engagements de la Loi Grenelle 2. Rappelons que les articles 36 à 50 du Grenelle de l'environnement renforcent ainsi la réglementation de la publicité extérieure ou l'interdisent dans certains lieux ou à certaines conditions. L'affichage lumineux, lui, est soumis à des conditions «d'économies d'énergie et de prévention des nuisances lumineuses».

Nous répétons que l'objectif affiché de la révision du règlement local de publicité d'intégrer les évolutions des technologies nouvelles et de favoriser les économies d'énergie en proposant un encadrement précis pour les publicités et enseignes lumineuses, est conforme à l'esprit du Grenelle. Cependant, encadrer la publicité, notamment par des évolutions technologiques, ne suffit plus. La réduction massive de la publicité dans la ville est la seule façon de garantir les économies d'énergie réelles et la réappropriation de l'espace public par les Rennaises et les Rennais.

Enfin, la semaine dernière, au Conseil métropolitain, nous avons adopté à la majorité la Charte Verte du Numérique qui, je le rappelle, doit diminuer l'empreinte carbone directe des Technologies de l'Information et de la Communication, de 30% d'ici dix ans.

À l'aune de cette délibération, nous réaffirmons notre volonté d'une ville sans publicité.

Mme la Maire – Merci M. Hamon. Acceptez-vous que notre collègue, M. Sémeril, vous réponde à l'occasion de la présentation du rapport 67 qui me paraît relever davantage du débat que vous avez souhaité lancer.

M. Sémeril (dans le cadre de la présentation du rapport 67) - Je me permets, à la demande de Mme la Maire, de répondre à la question de M. Hamon. Vous l'avez compris à travers cette délibération, ces sujets-là seront traités ici mais dans un schéma beaucoup plus large qui est celui de la Métropole avec de vraies questions qui seront posées. On a eu l'occasion d'aborder déjà ce sujet-là, notamment sur les entrées de ville ou les entrées de métropole, sur la présence publicitaire au niveau des zones commerciales. Il faudra l'appréhender de manière globale, et vous êtes, M. Hamon, bien placé pour le savoir compte tenu de votre délégation, au regard des évolutions technologiques majeures, autour de la communication digitale qui peut être un outil très intéressant de démocratie locale, de contact avec la population.

À travers ces panneaux digitaux on peut, certes, y voir de la simple publicité, mais on peut y voir aussi des messages d'informations locales, des relations utiles avec l'administré, ou imaginer des votes citoyens, et je sais que vous y êtes également très attachés. Donc, vous voyez que le sujet est plus complexe que cela n'y paraît. Je rappelle également qu'à travers ce réseau publicitaire, et notamment les relations que nous avons avec les dépositaires de la délégation, cela permet d'aider des acteurs locaux, notamment culturels qui trouvent avec ces panneaux, la capacité de pouvoir communiquer sur un territoire métropolitain là où, avec leurs propres moyens, ils ne pourraient pas assumer des campagnes de publicité.

Vous voyez que finalement le sujet est très vaste. On aura l'occasion de l'aborder en lien évidemment avec la communication, parce que c'est avant tout un sujet de communication, mais vous l'avez compris, et vous l'avez dit vous-même, dans une échelle beaucoup plus large que les fois précédentes, puisque ce sera à l'échelle de la Métropole que nous aurons ce débat.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité. (DCM 2015-0286)

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité moins 2 abstentions (Groupe Parti de Gauche). (DCM 2015-0287)

Rapporteur : M. Sémeril

Discussion :

Mme Dhalluin – Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des déclarations que nous avons déjà faites au sujet des Prairies Saint-Martin. Cependant, nous nous étonnons du double message porté par la Mairie aux habitants des Prairies Saint-Martin.

Deux personnes, deux messages. M. Le Moal qui, malheureusement n'est pas là, a expliqué à ces habitants, à plusieurs reprises, à longueur de réunions de quartier, dont la dernière le 16 juin, que la Ville ne souhaitait pas maintenir des habitants dans le prochain parc urbain pour différentes raisons d'accessibilité, de présences de véhicules, de pollution, et j'en passe. Nous apprenons par voie de presse la vraie raison portée par M. Sémeril, qui monte le ton et affirme, selon l'expression consacrée, qu'il ne lâcherait rien. La vraie raison serait d'éviter la spéculation sur ces maisons et d'éviter à ces propriétaires -à qui on va racheter ces maisons pour une « bouchée de pain », en tous les cas pas une somme qui leur permettrait de se reloger dans le quartier- de s'enrichir. Il s'agit en fait d'une raison idéologique.

Les habitants des Prairies vont encore, à raison, se sentir « roulés dans la farine » par la Ville de Rennes. Au lieu de jouer l'apaisement, vous mettez de l'huile sur le feu. Quelle est donc la vérité ? Quelle est donc, Mme la Maire, la vraie raison de la probable future expropriation des habitants des Prairies ?

M. Sémeril – Je vais vous répondre tranquillement, mais on a déjà eu, vous l'avez dit et je vous en remercie, l'occasion d'aborder ce sujet qui est extrêmement complexe, qui ne nécessite pas forcément que nous y revenions à chaque Conseil municipal, d'autant que nous sommes au travail et en relation directement avec les personnes concernées, comme nous le sommes dans d'autres opérations d'urbanisme. Je rappelle, là-aussi, comme la dernière fois, que nous avons en cours sur cette ville de Rennes, trente-six Zones d'Aménagement Concerté avec, à chaque fois, des déclarations d'utilité publique qui nous amènent, au nom de l'intérêt général, et notamment de la reconstruction de la ville qui se fait de plus en plus sur elle-même, et au nom du Plan Local de l'Habitat pour assumer la mixité sociale dans toutes les parties de la Ville, des négociations de gré à gré avec des habitants qui sont propriétaires de biens.

Mme Dhalluin – (inaudible)...

Mme la Maire – M. Sémeril a la parole, Mme Dhalluin.

M. Sémeril - Permettez-moi de vous répondre. Vous l'avez aussi entendu régulièrement, nous avons une habitude dans cette maison, et ce depuis de très nombreuses années, d'éviter les ordonnances d'éviction ou d'expropriation et de toujours trouver des solutions.

Sur les Prairies Saint-Martin, vous avez plusieurs raisons, mais vous les avez résumées, il n'y a pas d'opposition, elles sont complémentaires. C'est un parc naturel urbain et nous voulons donc respecter l'essence et l'objectif même de ce parc naturel urbain qui appartiendra aux Rennaises et aux Rennais. Vous le savez, là-aussi, lorsque nous avons des habitations, elles sont grevées d'un certain nombre de droits, et c'est bien normal, notamment les droits de propriété inscrits dans la constitution de ce pays, les droits d'urbanisme inscrits soit dans le plan local d'urbanisme aujourd'hui, soit demain dans le plan local d'urbanisme intercommunal et aussi les droits d'aller et venir, prévus par tous les textes, notamment d'accéder à sa maison avec sa voiture. Vous comprenez bien que tous ces éléments nous amènent à prendre nos responsabilités et, cette responsabilité politique, c'est d'assumer le parti pris qui est le nôtre, d'inscrire les Prairies Saint-Martin au cœur de Rennes, comme le poumon vert d'une métropole, avec une relation évidente entre la forêt de Rennes et la vallée de la Vilaine ou la vallée de Rennes, et nous verrons cela dans le projet urbain dans quelques mois.

Nous ne pouvons donc pas rester « au milieu du gué », si je puis m'exprimer ainsi, mais, en tout état de cause, et au regard de cet objectif -c'est ce que nous n'avons eu de cesse de dire, y compris aux personnes concernées dans le cadre du Conseil de quartier avec M. Le Moal- nous aurons pour chaque situation, un traitement particulier, humain, pour trouver des solutions dans un temps raisonnable, mais suffisamment long pour que chaque cas trouve une solution. Je n'ai aucune difficulté sur ce sujet, cette expérience nous l'avons démontrée ailleurs, nous la démontrerons aussi ailleurs qu'aux Prairies, et ce travail se fait de manière intelligente pour que, là-aussi, l'intérêt général puisse être respecté tout en respectant les solutions pour chaque cas particulier de ces habitants.

Mme la Maire – Merci, M. Plouvier, une explication de vote ?

M. Le Brun – Sur cette question, une explication de vote. M. Sémeril, je vais vous le dire franchement, ce que vient de vous dire Mme Dallhuin est très clair et je regrette que vous ne soyez pas venu à la réunion de quartier parce que c'est bien beau de dire qu'on a eu une réunion de quartier et que ça s'est bien passé avec les habitants..., vous n'y étiez pas, nous y étions. Je ne sais pas ce que l'élu de quartier a bien voulu vous répondre et vous rapporter sur cette réunion -il arrive et il pourra s'expliquer aussi- mais, en tout état de cause, ce n'était pas le ton de votre article, et nous le regrettons M. Sémeril. Parce que, là, vous mariez le chaud et le froid, c'est une technique de négociation, on commence par faire un peu peur. « Aux Prairies Saint-Martin, je ne lâcherai rien » dit M. Sémeril. Très bien, cela veut dire, je ne suis pas prêt à négocier, je suis droit dans mes bottes. Cela tombe bien, vous parliez de Bordeaux, on va en reparler un petit peu.

Mme la Maire – Nous sommes dans le cadre d'une explication de vote.

M. Le Brun – Je veux en parler, vous ne voulez pas de débat ? La réponse de M. Sémeril est à côté de la plaque, sur le questionnement de Mme Dhalluin.

Mme la Maire - Chacun est libre de débattre dans cette instance.

M. Le Brun – Mme la Maire, acceptez le débat.

Mme la Maire - Chacun peut demander la parole dans le cadre du règlement intérieur. Je vous demande une explication de vote.

M. Le Brun – Pourquoi êtes-vous mal à l'aise à chaque fois qu'on est sur ce débat-là?

Mme la Maire - Je vous demande, M. Le Brun, une explication de vote.

M. Le Brun – Vous ne respectez pas les habitants de ce quartier, Mme la Maire, acceptez le débat. J'ai connu un temps où le débat, ici, existait et où on acceptait parfois de relancer le débat. À chaque fois, sur ce dossier-là, vous répondez sur le fond. Mais le problème est réglé puisque, sur le fond, le mois dernier, on a dit qu'on était d'accord sur ce projet. C'est sur la forme que nous estimons que vous ne faites pas une bonne politique. Et on l'a bien vu sur un dossier emblématique d'aménagement de la Ville, l'aménagement de l'Alma, où il y a eu aussi des débats. On les a entendus : « on ne lâchera rien, vous verrez, les gens partiront et il faut les exproprier » Et, au bout du compte, on renonce à des expropriations au nom du débat. Ne croyez-vous pas, M. Sémeril, que les habitants qui vous ont cru, il y a un an, lorsque vous leur disiez : « les habitants, le long du canal, vous resterez », ils vous ont fait confiance. Nous vous l'avons dit, quand ils voient ce qui se passe sur le dossier de l'Alma, eux-mêmes peuvent penser qu'il peut y avoir débat. Mais lorsqu'on a ce propos-là, aujourd'hui, ce n'est pas dans le ton du débat qu'a voulu instituer M. Le Moal et la réunion s'est bien passée

Mme la Maire – Quel sera donc le sens de votre vote, M. Le Brun ?

M. Le Brun – Sur cette question en tout état de cause, je pense qu'il est largement temps qu'il y ait un débat, des échanges, sans « rouler des biscotos » en laissant penser que les gens seront impressionnés. Je peux vous dire que cet article leur a redonné du peps pour s'opposer à votre projet.

Mme la Maire – C'est parfait. Je mets donc le rapport aux voix....

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité moins 15 abstentions (Groupes Alternance 2020 et Parti de Gauche).

Rapporteur : M. Sémeril

Discussion :

M. Theurier – Cette délibération propose à terme, la destruction d'un bâti au 9 bis du boulevard Volney, proposition qui nous pose un certain nombre de problèmes puisque nous considérons que c'est une habitation qui a un relatif intérêt patrimonial. De manière plus générale, j'y reviendrai aussi sur la délibération relative à EuroRennes, il nous semble qu'il y a aujourd'hui des éléments de débats et de discussions sur le renforcement de notre politique de patrimoine. Cette maison a vocation à être démolie pour laisser la place à des logements, et on sait les objectifs de construction de logements qui seront retranscrits dans le nouveau PLH, et que nous partageons amplement avec l'ensemble de la Majorité comme les objectifs de mixité sociale qui y sont liés, mais nous pensons néanmoins qu'on peut densifier la Ville, la reconstruire sur elle-même tout en s'appuyant sur le patrimoine bâti existant. Sur ce projet en particulier, nous pensons que le contexte et la qualité architecturale de l'environnement auraient pu être envisagés, ce qui explique notre abstention sur ce point-là.

Mme la Maire – J'ai deux demandes d'intervention du groupe Alternance 2020 ce qui, en l'état de notre règlement intérieur, ne pose absolument aucun problème. Et j'insiste sur le fait que, dans cette instance, quand chacun demande la parole dans les formes, elle lui est donnée, parce qu'il est normal que le débat puisse vivre, et que disposer d'un organe plus puissant ne confère aucune capacité à la police de l'assemblée. Donc, je donne la parole à Mme Dhalluin qui me l'a demandée, comme je donnerai la parole à M. Plouvier qui me l'a demandée pour que les choses puissent se faire tranquillement et dans le respect des uns et des autres.

Mme Dhalluin – A l'occasion de cette délibération, je souhaitais intervenir au nom de notre Groupe à propos de l'épineux sujet des maisons rennaises qu'on voit être abattues, jour après jour, pour laisser place à de plus ou moins petits collectifs et, en cela, je rejoins M. Theurier. J'avais préparé un PowerPoint pour vous présenter un certain nombre de maisons et de projets dans les rues rennaises mais, malheureusement, il n'a pas été possible d'obtenir un rétroprojecteur. On a fait la demande vendredi, peut-être que c'était trop tard !

En préambule, je voudrais dire qu'il ne s'agit pas, pour moi, de m'opposer au propriétaire de la maison du 4 boulevard Volney. Il y a eu consensus au sein de cette famille pour vendre cette maison à la mairie et les propriétaires sont évidemment libres de vendre à qui ils le veulent. Il ne s'agit pas non plus de revenir sur la nécessité, pour notre ville, de continuer à s'agrandir et de se construire afin d'accueillir tous ces nouveaux habitants et tous les « déjà Rennais » à la recherche d'un nouveau logement. Notre ville se doit d'être accueillante à tous et proposer une offre variée de logements et l'habitat social,

dont vous parlez régulièrement, est nécessaire pour les habitants et la mixité sociale nécessaire à la ville, on s'accorde. Tout cela à quel prix ?

Faut-il nécessairement pour créer du logement abattre systématiquement les anciennes maisons Rennaises ? Faut-il que cette extension de la ville se fasse forcément au détriment des maisons individuelles ? Ne pouvez-vous pas faire preuve d'un peu d'inventivité au lieu de systématiquement autoriser la destruction de maisons souvent anciennes et de caractère, et cela dans tous les quartiers Rennais ? Ne pensez-vous pas que les personnes ayant droit à un logement social apprécieraient aussi de vivre dans de l'ancien réhabilité et modernisé ?

Outre la quantité de logements que vous produisez, il y a le style sans style que vous donnez à la ville. Individuellement, beaucoup de collectifs de différentes couleurs, fuchsia, jaune, vert anis, violet, bleu, noir, peuvent sembler intéressants sur une plaquette papier, quand ils sont tous seuls, mais ces immeubles, collectivement, créent, je le pense, de la dysharmonie dans la vraie ville. Il s'agit de projets architecturaux hors-sol, sans vision d'ensemble, ni véritable projet architectural au sein d'une même rue.

De plus, il faut également noter que la plupart de ces projets ne caractérisent en rien la ville de Rennes et pourraient se trouver ailleurs, à Montpellier, Grenoble, Reims, Lille, où vous voulez. Trop peu de réalisations dans notre ville sont inspirées par ce qui fait la marque architecturale locale. Au contraire, ces immeubles qui poussent dans les artères qui quadrillent la ville dégagent un sentiment de ville anonyme. Il est pourtant possible d'intégrer intelligemment l'ancien au moderne en gardant ce qui fait le caractère du lieu, et je pense par exemple à la caserne de Mac Mahon ou au programme Clair Matin au niveau de l'ancien Couvent des Clarisses. On aurait pu également penser qu'au moins les maisons de reconnaissance patrimoniale seraient épargnées par ces destructions mais vous le savez, les contre-exemples en la matière montrent votre absence de considération pour le caractère propre de cette ville.

Vous dites souvent, et M. Sémeril vient juste de le redire, qu'une ville vit et se construit, que la ville se construit sur la ville, et que les riverains doivent accepter des mises en travaux dans leur rue. J'imagine donc que vous seriez ravie d'avoir un immeuble qui se construit à côté de votre maison ou de ne plus reconnaître votre quartier. En tant que Maire de cette ville, vous choisissez la façon dont vous modifiez la ville et j'imagine, même si cela m'interroge, que vous trouvez cette transformation réussie, voire harmonieuse. Vous pourriez vous opposer à toutes ces destructions. À l'image d'autres villes qui se sont agrandies et rénovées, vous avez la possibilité de permettre à notre ville de conserver son caractère architectural propre.

La construction de la ville sur elle-même, c'est là où je voulais vous citer M. Sémeril, ne veut pas dire la destruction systématique des maisons des principales artères de la ville. Nous avons les moyens techniques et architecturaux de proposer une ville autrement. Nous avons la responsabilité de ne pas défigurer la ville pour des décennies.

Vous l'aurez remarqué, je ne suis nullement urbaniste ni architecte. Juste une Rennaise porte-parole de tous ces Rennais très nombreux, et certainement que vous les entendez aussi, du sud, du nord, de l'est et de l'ouest de la ville qui ne comprennent pas votre acharnement à détruire cette ville. Et également porte-parole de ces ex-Rennais, et il y en a beaucoup aussi, qui disent ne pas reconnaître leur ville.

La politique, c'est de pouvoir allier les aspects techniques de la ville et les souhaits et besoins de ses habitants.

Posez-vous la question, Mme La Maire, de la ville que vous laisserez, non pas uniquement en termes de quantité de logements, c'est important, mais aussi de qualité de la ville. Et gageons, comme il est écrit sur le panneau de la prochaine maison à être abattue au 84 rue de Fougères, que vous puissiez faire preuve « d'une inspiration nouvelle ».

M. Plouvier – J'avais prévu d'intervenir sur le point précédent mais vous n'aviez pas vu ma main, ce n'est pas grave, je reprends la parole maintenant.

Alors que sont réunis les différents conseils de quartiers sur Rennes, nous tenions à vous faire part du mécontentement croissant des nombreux habitants et qui concerne l'absence d'écoute de la municipalité.

En tant que Conseiller municipal, en tant que Président du Groupe Alternance 2020, j'entends et je comprends ces inquiétudes légitimes. Une fois encore, la municipalité s'illustre tristement en particulier dans le cadre du réaménagement des Prairies St-Martin, par son manque d'écoute et de concertation avec les habitants dans la réalisation de leur projet. Quel que soit le quartier, la règle est partout la même, vous expulsez et le patrimoine est méthodiquement rasé. Je regrette que la municipalité présente toujours la même difficulté à s'accorder avec le patrimoine existant. Elle préfère systématiquement s'affranchir de toute négociation et donc expulser les habitants pour détruire ce patrimoine.

Je regrette que de telles méthodes se répètent car on constate que vos choix consistent à bâtir des quartiers ex nihilo, ce qui conduit mathématiquement à une architecture et un urbanisme uniformes et minéraux, à motif de produire à tout prix du logement. Existe-t-il une réelle concertation avec les riverains ? Où sont passés les fondamentaux de la Charte de la Démocratie Locale et l'illusoire "Fabrique Citoyenne" qui a déjà coûté 113 000 € aux Rennais ?

Enfin, je regrette l'incapacité manifeste de la municipalité à faire évoluer ses projets d'aménagement et j'ajoute que le déroulement de ces derniers conseils de quartiers m'oblige à me porter en contradiction avec la soi-disant culture municipale du compromis à la rennaise. J'ai toujours conçu le compromis comme étant un arrangement dans lequel plusieurs parties font des concessions mutuelles et pas seulement dans le sens de la municipalité en place. C'est aussi cela le vivre ensemble.

M. Sémeril – Beaucoup de choses ont été dites, parfois de manière inversée ou en contradiction également. La ville se reconstruit sur elle-même, c'est une évidence et, d'ailleurs, c'est même le principe de son évolution. Il suffit pour s'en convaincre d'observer les talentueux archéologues qui travaillent rue de Juillet actuellement, autour des Portes Mordelaises, et constater qu'ils découvrent petit à petit chaque sédimentation de la ville qui correspond à un âge, à une période la ville, et qui montre bien que cette ville vit et se reconstruit sur elle-même avec, à chaque fois, des évolutions du bâti.

À chaque période des bâtis ont disparu au profit d'autres bâtis. C'est dans le vent de l'histoire de cette ville, comme de toutes les villes. Nier cela, c'est pratiquement nier l'existence même du concept de l'urbanisme. Alors, nous ne sommes, ni l'un, ni l'autre, des spécialistes, mais nous sommes autorisés à lire, à écouter et à découvrir un certain

nombre de personnes qui travaillent depuis très longtemps sur ces questions-là, y compris les historiens de la ville, pour comprendre cet élément. Donc, il faut avoir sans doute un peu de recul avec notre propre temporalité quand on observe ces questions-là, et notre propre temps n'est certainement pas celui de la ville. Travailler à la conception urbaine avec cette formidable opportunité que nous aurons, vous, élus de la Minorité, nous, élus de la Majorité, mais aussi les habitants à travers la réflexion sur le projet rennais, nous permettra de questionner ces sujets que vous avez posés, qui sont parfois aussi très subjectifs. Vous savez les couleurs, l'esthétique, les formes urbaines, cela peut occasionner de très longs débats avec justement une difficulté évidente de trouver un compromis. Comme l'appréhension de l'art, l'appréhension de l'architecture peut susciter débats et divergences. En tout état de cause, nous aurons ce débat et, il ne faut pas le nier, ce projet urbain s'inscrit dans toute une démarche que nous initions depuis le début de ce mandat, à laquelle vous êtes constamment invités, -Mme la Maire y est très attachée- la Fabrique Citoyenne, la Fabrique Culturelle et demain, la Fabrique Urbaine.

Tout cela s'inscrit dans une démarche, non pas de co-construction parce que cette terminologie est un peu tarte à la crème, mais en tout cas de partage, d'analyse des données et surtout d'appréhension de notre avenir commun dans cette ville en proposant à toute la population d'y contribuer. Appréhender l'avenir, c'est peut-être à un moment donné avec les habitants, et avec les élus de ce Conseil municipal, tirer le bilan du projet urbain. Puisque nous allons nous atteler dans quelques semaines à travailler le projet urbain de Rennes 2030, on peut aussi regarder dans le rétroviseur de ce Conseil municipal et j'ai en tête une intervention en 2004 d'un élu à l'urbanisme, ici présent, qui présentait le projet urbain de Rennes 2015. Dès l'époque, il projetait une carte qui présentait la ville en 2015 et je suis heureux de constater, qu'à Rennes, le modèle ou la manière de faire, c'est de dire que nous allons faire et de faire ce qu'on dit. En effet, quand vous regardez la carte présentée dans ce Conseil municipal en 2004, tous les projets qui avaient été annoncés sont faits ou en cours d'achèvement, ce qui démontre la crédibilité d'un projet urbain et, surtout, notre capacité à anticiper et prévoir. La ville ne se fait pas sur des opportunités, elle se fait avec des schémas directeurs, avec une pensée qui vient de loin et qui permet d'appréhender l'objet urbain, avec ces valeurs que vous connaissez qui sont, notamment, la mixité sociale. C'est la raison pour laquelle vous verrez, à travers le projet 2030, que nous aurons à traiter d'un certain nombre de sujets.

Toujours sur ce bilan avant d'attaquer le projet urbain qui est devant nous, sans faire d'analogie avec le débat précédent, on peut avoir le sentiment, je reprends vos termes, que « la ville est détruite », on peut avoir le sentiment que toutes les maisons disparaissent. Mais, il y a des chiffres, que je tiens à votre disposition, permettant d'objectiver cette sensation, ce sentiment. Si je vous dis, par exemple, que sur les dix dernières années passées, de la période 2005 à 2015, sur l'ensemble des périmètres protégés au nom du patrimoine, parcelles, zones, secteurs règlementaires liés aux monuments historiques, secteurs règlementaires liés à l'architecte des Bâtiments de France, tous ces secteurs réunis, c'est seulement 1% du patrimoine bâti qui a disparu ces dix dernières années. Voilà c'est un chiffre, 1%, cela permet d'objectiver sur ce sujet qu'on peut entendre ici ou là, vous avez raison, parce que cela peut susciter quelques réactions sentimentales, des réactions sincères d'un certain nombre de personnes qui voient disparaître une maison ici ou là. Nous avons fait le choix dans ce projet urbain, et là aussi vous le savez, au nom de la conservation d'un certain nombre de quartiers résidentiels, de densifier les boulevards urbains justement au nom de cet équilibre, parce que densifier la ville, c'est répondre aux objectifs du Plan Local de l'Habitat. Alors, vous n'étiez pas d'accord, c'est vrai, mais en tout cas permettez-nous d'être majoritaire et d'avoir fait adopter cette délibération, ou en tout cas ce parti-pris, au mandat dernier et même au mandat précédent.

On a eu l'occasion de le rappeler aussi, mais c'est un élément qui permet d'objectiver la question. Vous le savez, ou en tout cas il faut l'avoir en tête, c'est seulement à partir du mille unième logement que nous pouvons accueillir de la population nouvelle dans cette ville parce que vous avez des phénomènes de sociologie urbaine qui amènent à la décohabitation pour différentes raisons. Cela paraît assez surprenant mais c'est une réalité sociale et sociologique. Mille logements permettent simplement chaque année de maintenir la population dans son niveau précédent. Donc, quand vous entendez la Maire de Rennes, grâce à la visualisation du compte administratif, rappeler que plus de 1 500 logements auront été livrés, que nous partons à partir de ces années-là sur 1 500 logements autorisés, cela permet d'objectiver les choses. Que nous ayons signé le mille unième logement, dès ce mois-ci, sur Rennes, pour l'année 2015, cela démontre une vraie vitalité. On est tous d'accord sur ces bancs pour dire que c'est important de construire du logement, d'abord pour répondre aux objectifs du Plan Local de l'Habitat, nous y reviendrons à Rennes Métropole, mais aussi pour remplir les carnets de commandes des entreprises de BTP qui viennent régulièrement nous rencontrer dans nos bureaux pour nous dire, attention, nous avons besoin de permis de construire, de travaux, pour permettre à nos compagnons d'avoir du travail. On ne peut pas avoir, à un moment donné, des discours ambivalents entre des plans de relances économiques, y compris dans le bâtiment, et s'étonner de voir disparaître tel ou tel bâti, qui plus est non protégé, parce que lorsque vous avez des documents d'urbanisme, le pouvoir règlementaire qui est le nôtre dans l'octroi des permis de construire, c'est simplement de vérifier la bonne conformité du permis de construire avec les documents d'urbanisme. Toutes ces questions que vous avez pu poser, qui peuvent parfois être liées à la subjectivité de sa pensée, nous les aurons avec la population sur le projet de Rennes 2030.

Pour revenir, Mme la Maire, à l'objet de cette délibération, -parce qu'avec vos interventions nous sommes partis très loin mais, en même temps, c'est intéressant d'avoir ce type de débat- je rappelle concrètement que sur le 4 boulevard Volney, nous sommes sur une maison qui n'a aucune prescription patrimoniale, aucune. Alors, effectivement, elle peut apparaître très intéressante aux yeux des uns et des autres, mais d'un point de vue objectif, elle n'a aucune prescription liée à un intérêt patrimonial. C'est une réalité que nous n'avons pas à chaque fois, mais c'est un premier élément qu'il faut porter à la connaissance quand on intervient sur cette délibération.

Deuxième point important pour être complet dans l'intervention de ce 4 boulevard Volney, cette maison est grevée d'une servitude de mixité sociale sur la parcelle, ce qui honore aussi notre Ville d'avoir mis ces prescriptions sur des parcelles, pour faire en sorte que la mixité sociale ne soit pas seulement liée aux ZAC, aux Zones d'Aménagement Concerté que nous maîtrisons avec cette capacité à produire du logement social, mais d'avoir aussi en diffus la possibilité de négocier des prescriptions de mixité sociale avec un certain nombre de promoteurs. Ce n'est pas une lutte absurde de spéculations ou d'empêchement de construire mais, à travers cette prescription par parcelle, nous considérons les lieux dans la ville où il est absolument nécessaire d'engager une mixité sociale pour rééquilibrer, comme nous le ferons à l'opposé avec l'ANRU, projet très ambitieux sur deux quartiers, Maurepas et le Blosne, où nous travaillerons à la mixité à l'envers. Vous voyez que ce travail est important. Très concrètement sur ce 4 bd Volney, nous sommes dans une acquisition parce que les propriétaires, dont je tairai le nom par respect pour eux, sont vendeurs et n'ont pas trouvé d'acquéreurs. Nous souhaitons acquérir cette parcelle et cette maison pour envisager de répondre à cet objectif de mixité sociale et faire du logement social sur cette partie de ville.

Permettez-moi, Mme la Maire je suis un peu long, pour finir sur la question du patrimoine. Vous avez raison, on pourrait imaginer des réhabilitations sur du patrimoine existant, on peut tout imaginer, mais je vous invite à regarder les prix de sortie des réhabilitations de maisons qui peuvent être assez ou suffisamment âgées pour ne pas répondre à des normes. Quand vous êtes sur des prix de sortie qui dépassent les 3 500 € ou les 4 000 € le m² de fabrication, vous n'avez pas de promoteur, vous n'avez pas d'opérateur économique qui veulent y aller. C'est la raison pour laquelle nous travaillons en étroite relation avec un certain nombre d'acteurs propriétaires de patrimoines importants dans la ville, pour essayer de trouver des solutions, des portes de sortie avec de nouveaux usages, avec cette problématique coûteuse de réhabilitation. Je crois qu'on l'a démontré avec un exemple important que vous avez, là aussi, contesté dans vos rangs, pour le coup on peut saluer une forme de constance sur cette approche. Prendre la décision, à Rennes Métropole, de faire le Centre des Congrès au Couvent des Jacobins, c'est le rendre fonctionnel dans un lieu éminemment patrimonial. Grâce à cet investissement, nous répondrons, comme nous l'avons fait sur les Portes Mordelaises en engageant ce projet des promenades, et comme sur l'îlot St-Michel, où pour l'avoir montré ici même il y a quelques mois, on a trouvé une solution contemporaine à une problématique patrimoniale. Vous ne l'aviez pas contesté.

Bref, vous voyez que le sujet est vaste, cessons d'avoir des amalgames, cessons d'opposer les uns aux autres. Tous les projets ont leur singularité mais ils s'emboîtent dans un projet plus global qui est le projet urbain, avec les contraintes, les problématiques, les sensibilités, et nous aurons l'occasion avec les Rennais, et donc avec vous, d'en débattre dans les mois qui viennent.

Mme Dhalluin – Juste une explication de vote pour dire que nous nous abstiendrons sur cette délibération, qu'il ne s'agit pas juste de ma propre subjectivité, mais de l'aboutissement d'un long travail avec des architectes et des historiens que vous citez, et pour dire que la densification, c'est une chose, mais que les bâtiments qu'on va laisser pendant vingt ou trente ans, l'aspect de la ville, me semblent très importants. Vous savez que les Rennais sont inquiets, à notre avis à juste raison, et nous attendons vraiment que vous vous saisissiez du sujet, non pas de la quantité, mais de la qualité.

Mme la Maire – Nous nous réjouissons de votre future contribution aux ateliers projets urbains.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité moins 25 abstentions (Groupes Alternance 2020, Ecologiste et Mme Sohier)

Rapporteur : M. Sémeril

Discussion :

M. Theurier – Puisqu'on est finalement sur la même question que le boulevard Volney, je ne referai pas sur EuroRennes les débats qu'on a pu avoir par ailleurs au Conseil métropolitain, sur la nécessité de repenser l'équilibre au vu des besoins aujourd'hui entre le tertiaire de bureaux et le volume de logements au sein de la ZAC. Il nous apparaît, par ailleurs, que des éléments de patrimoine sur la ZAC, notamment sur l'îlot Blériot, mais aussi sur le bas de la rue de Quineleu, méritent une discussion approfondie. Pour ce qui concerne la rue Blériot, on est sur un alignement mentionné au PLU comme de qualité architecturale élevée avec un classement étoilé. Ce sont aujourd'hui effectivement des immeubles qui sont inhabités, murés et il y en a d'autres dans le voisinage, sur le bas de la rue de Quineleu. Là aussi, au fur et à mesure des destructions, qui peuvent dans certains cas être nécessaires, on peut craindre que ces éléments architecturaux du quartier de la prison, puisqu'historiquement ils ont été construits sur les mêmes périodes, disparaissent à nouveau.

Donc, encore une fois, il ne s'agit pas de contester les objectifs de construction de logements, et encore moins de construction de logements sociaux, d'autant que sur EuroRennes, justement, nous souhaitons que le volume de logements soit plus important qu'il n'est prévu aujourd'hui. Mais, ces objectifs, nous en sommes convaincus, en tout cas sur cet îlot-là, peuvent être tenus en maintenant ce patrimoine classé et étoilé au niveau de notre Plan Local d'Urbanisme. C'est pour cette raison que le Groupe Écologiste s'abstiendra aussi sur cette délibération.

Mme la Maire – Nous partageons cet objectif d'équilibre entre impératif de construction de logements, qualité architecturale et respect du patrimoine architectural de la ville. Comme l'a rappelé M. Sémeril, beaucoup de projets permettent, de fait, cette conciliation. Je voudrais simplement indiquer, s'agissant d'EuroRennes, que nous avons lundi dernier une réunion publique aux Champs Libres réunissant précisément 396 personnes, puisque les Champs Libres disposent d'une billetterie, ce qui est un chiffre assez incontestable. Nous avons pu présenter l'ensemble des orientations, y compris lorsque les projets sont connus, parcelle par parcelle. S'agissant précisément de Quineleu, et en particulier du bas Quineleu et de Blériot, nous avons indiqué que des réunions de quartier complémentaires permettraient d'affiner le projet. Sur Blériot, les choses sont en réflexion, notamment autour d'une place qui a vocation à se constituer pour être un axe de respiration à côté de l'Alma et requalifier cette rue en boulevard urbain à une voie, beaucoup plus apaisé. Sur le secteur Quineleu, j'ai souhaité que nous puissions accélérer la réflexion, mais elle n'est pas mûre aujourd'hui, ce qui nous permettra d'avoir les réunions de quartiers adaptées.

Les conclusions du rapport sont adoptées par 35 voix pour, 2 voix contre (Groupe Parti de Gauche) et 24 abstentions (Groupes Alternance 2020 et Ecologiste).

Rapporteur : M. Sémeril

Discussion :

Mme Jouffe - Je profite de cette délibération pour rebondir sur l'actualité très récente concernant la rue de l'Alma.

Le groupe Alternance 2020 a, de nombreuses fois, réagi au sujet de l'aménagement de cet axe, tout comme les élus de l'opposition au cours des deux derniers mandats. Nous avons rebondi sur le fond à de nombreuses reprises mais aussi sur la forme, sollicitant chez vous une grande part d'humanité dans la gestion de ce projet. Tout comme nous avons toujours insisté sur le fait que nous n'étions pas opposés au fait qu'une ville doit connaître des évolutions en matière d'urbanisme. Mais après, il y a la façon de le faire.

Depuis le début de ce projet, nous avons été, à de nombreuses reprises, sollicités par les habitants menacés par ce projet, que ce soit par une amputation de leur terrain ou carrément par une expropriation.

Inutile de préciser que si ces Rennais se sont tournés vers nous, c'est tout simplement parce qu'ils ne ressentaient aucun respect, ni écoute de votre part.

Alors, nous ne pouvons que nous réjouir de la décision qui vient d'être prise concernant la maison du 84 rue de l'Alma. Nous saluons le fait que la Ville de Rennes a enfin pris une sage décision en annonçant l'abandon de la procédure d'expropriation de ces habitants. Ils pourront enfin continuer à vivre dans cette maison qui était le projet d'une vie.

En revanche, plus de onze ans de procédure ne s'effacent pas d'un seul coup de baguette magique, onze années de procédure pendant lesquelles ces riverains ont eu le sentiment d'être "le pot de terre contre le pot de fer".

Combien de nuits sans dormir, combien de frais de procédure et de prises de conseils juridiques, combien d'énergie dépensée en rendez-vous et en courriers aux différentes instances ?

N'aurions-nous pas pu éviter tout cela et prendre cette décision bien avant ? Par conséquent, si cet abandon de procédure donne de l'espoir à d'autres Rennais dans ce cas, je pense, entre autres et bien sûr, aux habitants des prairies St Martin, je vous suggère donc de ne pas attendre une décennie pour connaître le dénouement de tous ces dossiers et de tenir vos promesses de démocratie locale et d'écoute des Rennais.

Les conclusions du rapport sont adoptées par 59 voix pour et 2 voix contre (Groupe Parti de Gauche).

Rapporteur : M. Sémeril

Discussion :

M. Theurier – Mme la Maire, nous avons déjà eu ce débat sur la grille d'indemnités. Je rappelle que nous sommes effectivement sur une grille d'indemnités qui est particulièrement sobre au regard d'autres collectivités de même taille que notre ville. Nous sommes certainement l'une des seules collectivités de cette taille à appliquer aussi un système de décote au cumul des mandats. Néanmoins, mais nous avons déjà eu le débat, cette décote ne nous semble pas suffisamment incitative. La preuve c'est, qu'aujourd'hui, nous avons plus de douze conseillers municipaux qui cumulent plusieurs mandats, d'où cette nouvelle délibération.

C'est aussi une grille d'indemnités qui nous paraît trop inéquitable entre, par exemple, les Présidents de commissions, les Adjointes et les Conseillers délégués ou les Conseillers municipaux. Et puis, finalement, on se retrouve avec énormément d'exceptions à la règle avec des conseillers délégués qui auront quasiment des fonctions d'adjoints et des indemnités qui vont avec, à tel point qu'on ne sait plus vraiment quelle est la règle.

Nous pensons que le débat est toujours sur la table sur ce sujet, c'est pourquoi nous nous abstenons.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité moins 13 abstentions (Groupes Parti de Gauche et Ecologiste).

Rapporteur : M. Hamon

Discussion :

M. Hamon - Il vous est proposé d'approuver les termes d'une convention entre la Ville de Rennes, Rennes Métropole et Kéolis, concernant l'utilisation commune du réseau radioélectrique numérique de Rennes Métropole.

En effet, la Ville de Rennes dispose d'un réseau radio analogique depuis une quinzaine d'années et il est principalement utilisé par les personnels de la Police Municipale, du service Parcs et Jardins et par le service Fêtes. Celui-ci est devenu obsolète et ne couvre pas l'ensemble du territoire de notre ville. Il est devenu nécessaire de le changer.

Grâce au réseau de transport public, Rennes Métropole est propriétaire d'un réseau radio lui permettant de faire circuler les bus et le métro. Celui-ci couvre l'ensemble de la métropole. Ce réseau entièrement numérique couvre donc tous nos quartiers et apporte de nouvelles fonctionnalités pour les personnels, comme les fonctions de protection du travailleur isolé et de géolocalisation. Il a un avantage, il émet, il reçoit à l'intérieur du métro.

Comme vous pouvez le constater, nous avons un intérêt à mutualiser nos infrastructures. Nous effectuons une économie substantielle et les coûts sont ainsi mieux répartis entre la Ville et la Métropole. Nous apportons un meilleur service, nous évitons la construction d'un nouveau réseau, et donc de nouvelles antennes relais. Je tiens à remercier les services, ceux de la Ville et ceux de Rennes Métropole, pour avoir levé les obstacles juridiques et techniques afin de rendre cette convention possible, et plus particulièrement la Direction des Systèmes d'Information.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Rapporteur : Mme Robert

Discussion :

M. Cressard – J'interviendrai en deux temps. D'abord, nous prenons acte de la modification de cette délibération intervenue entre la commission du 17 juin et notre séance de ce soir. En effet, dans cette première mouture, qui aurait dû être la définitive si on ne vous en avait pas fait la remarque, l'allée d'Ukraine disparaissait de la nomenclature des noms de voies et d'espaces rennais. Je cite : «l'allée d'Ukraine est renommée avenue du Canada, dans le prolongement de la voie portant ce nom». Cela eut été un geste de la Ville particulièrement maladroît dans le contexte actuel d'un pays en proie à une guerre civile et toujours sous la menace d'une implosion territoriale. Comme quoi nos remarques en commission peuvent s'avérer utiles.

Ceci étant dit, je profite de cette délibération pour évoquer ici le décès du grand résistant Jean-Louis Crémieux-Brilhac, auquel le Président de la République a rendu un hommage national aux Invalides, le 15 avril dernier. Je rappelle que Jean-Louis Crémieux-Brilhac, né en 1917, fut mobilisé en 1939. Fait prisonnier et envoyé en Allemagne en 1940, il s'évada l'année suivante et rejoint le Général de Gaulle à Londres. De 1942 à 1944, il est responsable du service de la diffusion clandestine de la France Libre et il est à ce titre une des grandes voix de Radio Londres. Après la guerre, il dirigera la Documentation Française et sera conseiller de Pierre Mendès France. Il travaillera ensuite avec Jacques Monod sur l'expansion de la recherche scientifique. À sa retraite, il deviendra un historien reconnu de l'occupation et de la France Libre.

Jean Louis Crémieux-Brilhac a vécu à Rennes en 1940 avec son épouse. En souvenir de cette période rennaise de sa vie, il avait choisi à Londres le pseudonyme de Brilhac, nom de la rue où il résidait. Il était revenu à Rennes en 2013 à l'invitation de l'association des Amis de la résistance et de l'association des Déportés résistants et patriotes.

Pour honorer la mémoire de ce grand résistant et historien, et attaché à notre ville, nous vous proposons de donner son nom à une rue ou un square de notre cité.

Mme La Maire – Je vous remercie pour votre intervention. Sur votre vigilance en commission, cette remarque nous est effectivement parvenue. Elle était justifiée et judicieuse et elle a été prise en considération. Quant à la suggestion que vous formulez, je propose qu'elle soit versée aux travaux du groupe de travail « dénomination de voies » qui se réunit régulièrement lorsque nous avons des opportunités d'attribution et de dénomination.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Rapporteur : M. Hervé

Discussion :

Mme de Villartay - Le 23 avril dernier était signé en grande pompe le protocole concernant l'ouverture exceptionnelle des commerces les dimanches et jours fériés. Le 22 juin dernier, vous avez annoncé en Commission Consultative du Commerce non Sédentaire, que les marchés du 15 août et du 11 novembre ne se tiendront pas. Il s'agit des marchés de Ste-Thérèse, du Landrel et des Lices. Il vous aura donc fallu à peine trois mois pour changer d'avis sur ce sujet et provoquer déception et colère chez les commerçants de ces marchés.

Pour justifier de votre décision, des raisons économiques auraient été avancées, mais nous souhaitons, nous aussi, avancer d'autres raisons économiques qui se situent plutôt du côté de la création de richesses, car supprimer ces deux jours de marchés revient à priver des entreprises régionales de recettes importantes, ces jours de marchés étant particulièrement fréquentés. Maintenir cette décision aurait en plus comme impact d'instaurer une discrimination entre commerçants, puisque certains commerçants auraient le droit d'ouvrir ces jours-là, mais pas les commerçants du marché. Enfin, entre 10 000 et 15 000 consommateurs se verront privés de produits frais de proximité.

Nous pensons que ce n'est pas forcément la meilleure manière de favoriser la production locale et la consommation de produits locaux. Ce n'est pas non plus la meilleure manière de favoriser l'économie. Nous aimerions savoir quels sont vos arguments pour avoir pris votre décision. De notre côté, nous estimons que de nombreux axes d'économies existent, on sait que les chiffres du chômage ne sont pas très bons et fragiliser de petites entreprises régionales, ce n'est pas forcément la meilleure idée. Bien entendu, je sais que ce n'est pas votre volonté première, mais deux jours pour les commerçants des marchés, c'est important.

Nous vous demandons donc de bien vouloir réexaminer cette décision.

M. Hervé – C'est une décision qui est prise sur une dimension plus complexe que celle des seuls intérêts économiques, puisque vous savez que l'organisation des marchés de plein air amène aussi la mobilisation d'un certain nombre de nos agents. Quand on évoque les jours fériés, comme le travail dominical, nous sommes attentifs à ce que le droit social soit pleinement respecté. La question du salariat et du travail ces jours-là fait partie des différents attachements qu'on peut avoir à la protection des agents de cette collectivité. C'est en premier lieu ce qui motive le fait que sur ces jours-là nous n'ayons pas forcément prévu de mobiliser des équipes, que ce soit de la propreté, les placiers, ou d'autres agents affectés au maintien, à la tranquillité et à la police des marchés. L'autre constat, c'est qu'à chaque fois que nous organisons des marchés sur les jours fériés, nous avons une faible présence des commerçants non sédentaires. Troisième raison, c'est le

15 août, donc en pleine période estivale, et l'amplification de cette faiblesse des non-sédentaires est à attendre sur cette demi-journée du samedi.

Cela étant dit, il y a une question qui est posée, sur laquelle nous avons ces attendus et ces considérants qui vous sont présentés. Nous allons continuer de dialoguer, notamment avec le Syndicat des Marchés de France pour voir quelle est la position la plus à même de pouvoir concilier les intérêts économiques des marchands non sédentaires, nous y sommes très attachés, mais aussi l'attachement que nous avons au respect du repos des salariés de la Ville de Rennes sur les jours fériés.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.